

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 14 SEPTEMBRE 2010**

Sous la Présidence de Monsieur Christian ENTEM, Maire.

SOMMAIRE

I-1 – Recomposition des Commissions Municipales.....	6
II – Affaires financières	7
II-1 – Décision modificative n°2 – Budget 2010	7
III – Affaires Sociales.....	9
III-1 Création du Pôle d’Action Sociale (mutualisation des objectifs de la ville et du CCAS par la création d’un pôle d’action sociale)	10
V- Jeunesse et sports.....	12
V-1 Subvention de fonctionnement à l’Association Sinoise GYM FITNESS.....	12
V-2 Subvention de fonctionnement à l’Association Football en Salle de Sin-le-Noble (AFS)	13
VI – Environnement – Cadre de vie	13
VI-1 Convention relative à l’entretien de divers aménagements paysagers sur les RD 58, RD 25, RD 500/13 et RD 500/58a.....	13
VII – Travaux de voirie, Urbanisme, Bâtiments	15
VII-1 Convention avec le SMTD pour l’entretien du mobilier urbain posé dans le cadre des travaux tram	15
VII.2 – Réseau de chaleur des Epis – sortie de DSP – Valeur résiduelle des moteurs de cogénération .	20
VII.3 – Attribution du marché de maîtrise d’œuvre urbanisme et Mission d’urbaniste coordonateur	24
VIII – Affaires scolaires	26
VIII-1 – Spectacle de Noël offert aux élèves des écoles primaires	26
X – Culture, fêtes et communication	27
X-I – Saison théâtrale 2011/2001 « 18 ^{ème} Coups de Théâtre » - Tarif des places.....	27
XI – Personnel Communal	28
XI-1 – Recrutement d’un encadrant technique à temps non complet en espaces verts	28
XI-2 – Augmentation de la durée hebdomadaire de travail d’un adjoint d’animation de 2 ^{ème} classe affecté à l’espace Multi Accueil Françoise Dolto	29
XI-3 – Création d’un poste de rédacteur au Centre Social Nicolas Hulot	30
XI-3 – Création d’un poste adjoint de 2 ^{ème} classe au Centre Social	30
Etat des décisions directes.....	31

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 14 SEPTEMBRE 2010 à 18 HEURES 30
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
ENTEM Christian	X			
LEGRAND Véronique	X			
BRIDOUX Josyane	X			
CAMPISANO Vincent	X	Pouvoir à D. CORDONNIER Arrivé au point VII-2		
POULAIN Daniel	X			
CORDONNIER Daniel	X			
DEMARECAUX Cécile	X			
REANT Philippe	X			
HADJ ABDELKADER Fatima	X			
DABONNEVILLE Marina	X			
MARIE Roger	X			
WATRELOT-HURET Laurène	X			
JOUVENEZ Frédéric	X			
MILETTO Anna Maria	X			
BENSRIH Abdelaziz	X	Présent jusqu'au point V-2 puis, Pouvoir à L. WATRELOT		
DUMONT Andrée	X			
KRZYKALA Guillaume	X			
DROUHARD Géraldine		Pouvoir à V. LEGRAND		
STOBIECKI Jean-Pierre	X			
WANNEPAIN Maurice	X			
L'HOSTIS Florence	X			
MASCLET Robert	X	Pouvoir à C. DEMARECAUX Arrivé pendant la présentation de l'ANRU		
HIOLE Christian	X	Pouvoir à Ph. REANT Arrivé pendant la présentation de l'ANRU		
MARTINS Emilie	X			
DUPONT Benjamin	X			
LOUCHE Marie-Françoise	X			
BEHAGUE Jean-Marie	X			
CHOTIN Jean-Michel	X			
VAN NIEUWENHUYSE J-François	X	Arrivé pendant la présentation de l'ANRU. A partir du point VII-2 Pouvoir à S. LALART		
LALART Stéphanie	X			
DERNONCOURT Franck		Pouvoir à C. JUPIN		
JUPIN Corinne	X			
WIDIEZ Daniel		Pouvoir à JM. CHOTIN		

M. LE MAIRE : Nous sommes désolés du léger retard, mais nous étions en réunion à la CAD pour des affaires importantes et relatives aux communes de la CAD.

D'abord, bonjour à toutes et à tous.

Avant de démarrer l'ordre du jour du Conseil Municipal, je vous propose d'observer une minute de silence en mémoire de Christiane Pezin, décédée subitement le 24 août 2010.

« **MINUTE DE SILENCE** »

Election d'un secrétaire de séance

Appel nominal

M. LE MAIRE : Je vous propose de désigner la secrétaire de séance, en l'occurrence Laurène Watrelot-Huret.

Laurène, tu feras l'appel après, puisque suite au décès de Madame Pezin, nous sommes tenus de compléter le Conseil Municipal.

C'est Daniel Widiez qui est le suivant de liste pour la liste « UNION POUR SIN-LE-NOBLE » et qui accepte de prendre le rang de Conseiller Municipal. Il n'est pas là, je crois qu'il a donné un pouvoir.

M. CHOTIN : Monsieur Widiez a des soucis avec sa maman.

M. LE MAIRE : Vous souhaiterez la bienvenue à Daniel Widiez au sein du Conseil Municipal.

Laurène, tu peux procéder à l'appel ?

Je vais répéter les pouvoirs pour l'enregistrement.

Daniel Widiez donne pouvoir à Jean-Michel Chotin.

Franck Dernoncourt donne pouvoir à Corinne Jupin.

Robert Masclet donne pouvoir à Cécile Demarecaux.

Christian Hiolle en attendant son arrivée de la Commission Planification de l'OMS donne pouvoir à Philippe Réant.

Géraldine Drouhard donne pouvoir à Véronique Legrand.

Vincent Campisano donne pouvoir à Daniel Cordonnier en attendant son arrivée de Paris.

Je n'ai oublié personne ? Non.

Et Abdelaziz Bensrih, dans le cas où tu serais effectivement appelé après 20 heures, donne pouvoir à Laurène Watrelot-Huret.

Vous avez sur table, également, un ajout qui concerne la saison théâtrale 2010-2011, ce sera au paragraphe 10 et notamment une présentation de la programmation et une délibération sur les tarifs qui seront appliqués, sur les places, durant toute cette saison.

Est-ce que vous avez une objection sur cet ajout ? Merci.

Une information, le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 9 novembre à 18h30.

Ce que je vous propose, maintenant, c'est un point d'étape sur la rénovation urbaine et le Raquet, puisque, souvenez vous, j'avais évoqué la possibilité de faire un point, peut-être pas à chaque Conseil Municipal, mais régulièrement, dans l'année, sur l'évolution de la rénovation urbaine et de l'Ecoquartier du Raquet.

Le PV du dernier Conseil Municipal sera voté ensuite. Cela, c'est vraiment de l'information.

Comme vous le savez toutes et tous, la signature de la convention s'est déroulée le lundi 12 juillet 2010. Je rappelle que le montant est d'environ 70 M€ d'investissements, pour la totalité de la rénovation urbaine des Épis et de la Montée.

Les derniers ordres de services, de travail auprès des entreprises, doivent être signés avant le 31 décembre 2013.

Les investissements vont être réalisés, bien sûr, les uns après les autres, sur la base de la convention qui a été signée le 12 juillet 2010, en sachant que certains travaux qui faisaient partie d'un protocole de préfiguration, et notamment la démolition du bâtiment QR, ont déjà été réalisés, le 31 octobre 2009.

Les jardins familiaux, également, ont fait l'objet d'une réalisation inaugurée le 5 juin 2010.

La Maison de Quartier « Espace Nelson Mandela », qui est en cours de construction, vous pouvez vous en rendre compte en passant à la Montée, ils devraient poser très bientôt la charpente, si ce n'est commencé, c'est bien entamé. La livraison est prévue pour décembre 2010-janvier 2011, maintenant c'est selon les intempéries, espérons que la météo sera de la partie.

NOREVIE prépare, après relogement, la destruction des 4 bâtiments à la Montée, en deux phases, il y aura deux bâtiments qui seront démolis et ensuite les deux suivants.

La démolition de ces quatre bâtiments laissera place à trente maisons individuelles en location.

L'ancienne École Corot, qui a fait l'objet d'un transfert de classe l'année dernière, en 2009..., cette École Corot était à l'abandon, et a subi de fortes dégradations par des personnes. Le périmètre de l'École Corot a été sécurisé, mais, effectivement, l'accès reste assez facile pour certains. Le désamiantage a commencé hier, le 13 septembre et cela va prendre trois ou quatre semaines.

M. CORDONNIER : En principe, fin septembre, nous démolissons..., après le désamiantage.

M. LE MAIRE : Il faut désamianter, c'est un bâtiment fort amianté.

Il y a une opération de désamiantage qui subit des règles, des contraintes très fortes de confinement, etc., et ensuite, il y a toute la partie démolition qui intervient, une fois que le bâtiment est démuné d'amiante.

Vous avez également deux voiries qui sont en préparation, qui sont nommées ici 15B-15b. C'est une voirie qui passe devant la Salle Jean-Jacques Rousseau.

Évidemment, vous avez les ateliers de travaux urbains qui continuent avec les habitants, c'est une démarche qui a été initiée l'année dernière, au mois de juin 2009 et qui est toujours d'actualité, bien sûr.

Actuellement, nous sommes en consultation pour la création du nouveau groupe scolaire et les travaux devraient démarrer fin 2010. Ces travaux devraient durer pratiquement un an et demi.

La Salle des Sports Jean-Jacques Rousseau est également en cours de travaux. C'est une extension en réhabilitation.

NOREVIE a déposé un permis de construire, ce que nous appelons, dans la maquette financière et dans les documents de l'ANRU, le lot RF et qui se situe sur la rue Paul Foucault, face au lycée, entre la ferme Liévin et le rond-point. 18 logements locatifs.

Un autre permis de construire sur le lot RA, mais côté Douai, car je rappelle que la rénovation urbaine consiste à démolir 150 logements, 86 logements PARTENORD, donc Salamandre et 64 logements à la Montée, pour NOREVIE.

Il y aura des logements reconstruits au sein des Épis et des logements reconstruits au Raquet, dans le cadre de la rénovation urbaine.

La plus grande partie, effectivement, sera reconstruite sur le territoire de Sin et une petite partie, nous voyons là 14 logements, sur le lot RA à Douai, pour NOREVIE.

Un autre lot, rue Jean-Baptiste Lebas, 20 logements locatifs (je pense qu'il doit y avoir une maquette plan dans le hall d'accueil ou au service logement). C'est sur l'emprise de l'ancien Presbytère et du cinéma Rex.

Mme BRIDOUX : Je voudrais faire partager l'inquiétude, à la fois du service logement, de l'adjointe et des habitants de la Montée, pour le relogement. Sur les 64 familles à reloger, il y a une trentaine de foyers qui sont des personnes seules ou des couples sans enfants. Ce dossier, je le rappelle, a démarré en 2006. Ce qui est proposé, ce sont soit des maisons avec trois chambres qui seront reconstruites, sur l'emplacement des immeubles à la Montée, des appartements rue Jean-Baptiste Lebas. Mais il faut savoir que cette opération est qualifiée de PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), c'est-à-dire des habitations à loyers moyens... (Bien sûr c'est du logement social, mais un peu cher), c'est-à-dire pour des personnes qui travaillent, ou du moins, l'un des deux travaille.

J'ai vraiment des inquiétudes pour les familles aux faibles ressources qui sont à la Montée, pour certaines depuis plus de 40 ans et qui ne savent pas trop où elles vont atterrir.

Nous avons fait une réunion avec les locataires et nous avons bien ressenti cette inquiétude et je voulais vous en faire part.

M. LE MAIRE : Le relogement va être un élément essentiel dans la rénovation urbaine.

Nous pouvons démolir, construire, mais voilà, dedans il y a des locataires, il y a des foyers, il y a des enfants, il y a des parents et parfois ils sont nés sur le quartier.

Évidemment, l'offre qui est proposée aujourd'hui par les bailleurs, en l'occurrence NOREVIE, puisqu'il s'agit de NOREVIE, ne permet pas de satisfaire, tout au moins à ce bailleur seul, disons..., l'appartement adéquat, par rapport à la situation financière et le profil de familles.

Le permis de construire a été déposé, il est affiché. Si vous passez rue Jean-Baptiste Lebas, vous verrez le permis de démolir ou le permis de construire.

Vous avez pu assister à ce que nous appelons la « résidentialisation » des anciens Bonbons Roses et NOREVIE s'apprête à faire la même chose pour le bâtiment N.

PARTENORD, pour sa part, envisage, dans le plan de rénovation, de détruire une partie des Salamandres, les 86 logements, mais également le parking, (logements et parking souterrains,...) de réhabiliter

140 logements. Alors réhabiliter, cela veut dire apporter du confort à l'appartement, en termes d'isolation thermique et phonique.

Et ensuite, les 434 logements aux Couronnes NOREVIE seront résidentialisés. Résidentialiser, c'est apporter un peu plus de sécurité pour les locataires en matière d'accès au hall et à l'appartement, et aussi l'espace proche des immeubles.

Sur l'Ecoquartier du Raquet, pour celles et ceux qui ont eu l'occasion de passer à la Foire Expo, ils ont pu observer le film qui est passé, le film qui vante les mérites de l'Ecoquartier.

Je pense qu'au prochain Conseil Municipal, j'aurai l'occasion de le passer.

Je rappelle, ce sont 166 ha sur la totalité de l'Ecoquartier du Raquet, 70 % Sin-le-Noble, 30 % Douai.

Entre 4 000 et 4 500 logements entre 2009 et 2025.

L'Ecoquartier du Raquet rentre dans le dispositif de rénovation urbaine.

L'Ecoquartier est divisé en quatre secteurs :

- Le parc forestier situé devant le complexe Jean Mercier, la place du cirque. C'est entre la Rocade et la rue Paul Foucault.
- Le parc horticole devant le lycée, jusque pratiquement le château d'eau.
- Le parc urbain.
- Le parc attractif, une partie sur Douai et une partie sur Sin-le-Noble.

Les premières constructions auront lieu sur la partie parc horticole.

Je pense que ce phasage, vous en avez pris connaissance lors des débats sur le financement de la dette de l'Ecoquartier, du déficit de l'Ecoquartier du Raquet.

Nous sommes sur un phasage entre 2010 et 2013.

Les premières voiries qui seront créées très prochainement, pour les premières constructions. Le premier coup de pelle devrait voir le jour le 25 novembre.

Les premières opérations, je vous ai signalé NOREVIE avec le lot RF, il y a également Chénelet, que nous avons eu l'occasion d'évoquer en Conseil Municipal, pour des logements sociaux en BBC d'ailleurs et la Société KIKEN, KIC Aménagement, qui prévoit aujourd'hui deux lots : une partie des maisons sur pilotis et une autre partie, toujours face au lycée, de maisons individuelles.

Voilà un petit aperçu de l'Ecoquartier du Raquet et du plan de rénovation urbaine.

Je vous propose de reprendre l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2010.

M. LE MAIRE : L'adoption du procès-verbal de la séance du 23 juin 2010, est-ce que vous avez des observations sur ce PV ?

M. CORDONNIER : J'en ai une à faire à la page 27, après mon intervention et celle de Daniel Poulain, j'aurais voulu que nous ajoutions que l'Opposition avait quitté la séance.

M. LE MAIRE : Bien.

Page 27, c'est juste après « M. CORDONNIER : Quand j'avais ma société.... ».

C'était un débat sur la Société concernée et à ce moment-là, effectivement, l'opposition quitte la salle, mais je pense que nous étions arrivés en bout de séance.

L'opposition a quitté la salle avant l'intervention de Monsieur Poulain, pour nous signaler la situation du tracteur.

Entendu Daniel.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

I-1 – Recomposition des Commissions Municipales.

M. LE MAIRE : Après l'entrée de Daniel Widiez au sein du Conseil Municipal, nous sommes tenus de recomposer les différentes Commissions Municipales.

Je vais demander au représentant du Groupe de l'Opposition de se prononcer et d'annoncer, notamment, le remplacement de Madame Pezin.

M. CHOTIN : Concernant le remplacement de Madame Pezin aux différentes Commissions :

- Pour la Commission des Finances : Monsieur Franck Dernoncourt.
- Pour la Commission Vie Associative et Démocratie Locale : Madame Corinne Jupin.
- Pour la Commission d'Appel d'Offres : titulaire Monsieur Jean-Michel Chotin, suppléant Franck Dernoncourt.
- Pour la Commission Consultative des Services Publics Locaux : Monsieur Franck Dernoncourt.
- Pour la Commission Environnement Cadre de Vie : Monsieur Daniel Widiez.
- Pour le Conseil d'Administration du CCAS : Monsieur Jean-François Van Nieuwenhuysse.

Mme BRIDOUX : Nous, nous proposons un petit changement au niveau de la Commission des Sports, Benjamin Dupont sera remplacé par Maurice Wannepain, à la demande de Benjamin.

M. LE MAIRE : Très bien.

Je vais remettre une invitation à Jean-François Van Nieuwenhuysse pour le prochain Conseil d'Administration qui se déroule jeudi. Là aussi, le Conseil d'Administration doit être réputé complet.

Je vais remettre, pour Jean-François, l'ordre du jour du Conseil d'Administration du CCAS de ce jeudi.

Aucun changement hormis la question des sports, entre Benjamin Dupont et Maurice Wannepain ?

Je vous propose de délibérer sur cette nomination, mais ce n'est pas une obligation.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

ADOpte A L'UNANIMITE

II – Affaires financières

II-1 – Décision modificative n°2 – Budget 2010

M. LE MAIRE : Le point suivant, Philippe, concerne une décision modificative, la n°2 de l'année.

M. REANT : Bonsoir à tous.

Tout au long de l'année et en tant que besoin, des décisions modificatives viennent amender les prévisions budgétaires faites au budget primitif, soit en rééquilibrant des prévisions existantes, soit en prévoyant des dépenses nouvelles.

Comme le budget, elles doivent être équilibrées en dépenses et en recettes.

La décision modificative n°2 vient annuler, partiellement, l'écriture demandée par la trésorerie pour le refinancement de la dette, les 1 746 602,83 € de capital restant dus, auquel s'ajoutait une indemnité contractuelle de sortie de cet emprunt, de 273 900 € ont été remboursés à la banque, grâce à la rentrée d'un emprunt de 2 020 502,83 €, pour les dix ans restant à courir.

A ce jour, le taux de l'EURIBOR trois mois est toujours en dessous de la barre des 1,50 % (0,70 % en janvier, 0,90 % en août), ce qui confirme la pertinence de la renégociation que nous avons faite en décembre 2009.

Elle permet, également, de constater l'intégration, dans l'actif de la ville, de l'emprise des voiries de la Cité du Puits du Midi, pour l'euro symbolique. Elle permet, aussi, de remédier à une écriture de recettes passée deux fois en 2009.

Grâce à un ensemble de recettes maintenant acquises au budget (déblocage des subventions des Contrats Avenir, autres nouvelles recettes), à un prélèvement sur les crédits de dépenses imprévues, tant en fonctionnement qu'en investissement, à des virements de section à section, cette décision modificative intègre les nouvelles dépenses suivantes :

- Les crédits complémentaires nécessaires à la mise en œuvre des modifications souhaitées, d'abord au Pôle Scolaire, puis en extension à tous les services municipaux, en matière de règlement des services rendus à la population (restauration, accueil). Le logiciel AXEL, complété par un dispositif de douchettes de lecture de cartes, sera déployé à partir de septembre dans les différentes écoles. La lecture optique d'une carte délivrée par le pôle scolaire et dont les parents rechargeront le crédit par prépaiement va considérablement alléger la procédure pour les réservations de repas et d'accueil. Ce dispositif nécessite d'abonder les crédits en fonctionnement pour prévoir les

formations (2 393 €) et en investissement pour le paramétrage du système et de son installation (6 537 €), ainsi qu'un crédit complémentaire de 1 020 € pour les douchettes.

- La mise en place d'un chantier-école en rénovation urbaine à partir de septembre ; la signature de la convention ANRU nous fait passer, maintenant, dans l'opérationnalité de ce dossier. En accompagnement social, la ville a décidé de créer un chantier-école destiné à 12 personnes, du Quartier des Épis et de la Montée, pour des travaux polyvalents sur la commune, et ce pendant 12 mois. Ce chantier génère une prévision de 70 000 € en dépenses de fonctionnement et un crédit de recettes de subvention de 55 000 €. Rappelons que, parallèlement à ce chantier-école, se poursuit le chantier d'insertion en bâtiment, avec un encadrant technique du SIRFAG.
- Des adaptations de crédit pour l'entrée de la Mairie (complément de 1 900 € en investissement), le désenfumage de la Maison Colette (503 €) en fonctionnement, un crédit global de 483 € pour la téléphonie et l'accès Numéris de la Maison de Quartier en construction, un abondement de 4 916 € pour le crédit de participation de la ville aux Syndicats Intercommunaux (le SICAEI a relevé sa cotisation de 0,15 € par habitant, le SIRFAG avait décidé une hausse pendant 2 ans. La ville, au-delà du règlement de sa dette sur les eaux pluviales, voit sa participation pour l'eau et l'assainissement grossir chaque année).
- Un crédit de 2 237 € est prévu pour solder le dossier des travaux réalisés au Stade des Frères Martel (piste d'athlétisme). Après de nombreuses relances, un accord a enfin été trouvé, qui va permettre d'obtenir le décompte général et définitif de ce marché et de débloquer les 62 950 € de subventions gelées.
- Des crédits de réparations de matériel roulant pour 9 300 € en investissement et 14 100 € en fonctionnement, pour le moteur d'un tracteur et le bras du camion-grue de la ville qui a été accidenté.
- Un crédit de 8 000 € pour faire face à des réparations nécessaires de la toiture des bâtiments du SIRFAG, propriété de la ville, ainsi qu'un autre de 17 000 € pour mettre en conformité les extincteurs dans bon nombre de bâtiments communaux ; un de 5 000 € pour des élagages d'arbres, dont un qui est tombé au Vivier et enfin un de 3 000 € pour l'achat de tapis de gymnastique à la Salle Joliot Curie.

Je vous propose de voter la décision modificative n°2 du budget de la ville, qui est bien sûre équilibrée en dépenses et recettes.

M. LE MAIRE : Aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

Mme LALART : Deux petites choses pour commencer.

Dans votre projet de délibération, nous avons trouvé une petite erreur au chapitre 1388 « autres subventions non transférables », vous notez 5 146 € alors que c'est 5 149 €.

Ensuite, vous indiquez au poste 70848 « remboursement de frais aux autres organismes », là c'est une pure erreur sémantique, ce sont plutôt les autres organismes qui nous doivent de l'argent pour mise à disposition du personnel, ce n'est pas un remboursement, en fait, c'est simplement une sémantique.

Ensuite, lorsque le budget primitif est amendé en tant que besoin, soit par un budget supplémentaire, soit par des décisions modificatives, soit par les deux à la fois, il nous semble que le rappel des crédits ouverts antérieurement à la modification complèterait utilement l'information des élus et des citoyens.

Par ailleurs, le budget étant voté par chapitre, quel est l'intérêt de mouvementer le chapitre 16 « emprunts », du même montant, 2 020 502,83 € en dépenses et en recettes, sauf à forcer les masses budgétaires ou à rabâcher le couplet sur les deux emprunts structurés devenus toxiques.

En 2005, les banques proposaient, systématiquement, à toutes les collectivités territoriales, des emprunts structurés très avantageux. Personne ne prévoyait la crise financière, pas même les sociétés de conseils.

En ce qui concerne Sin-le-Noble, le taux de l'EURIBOR a atteint le butoir de 1,50 % fin mars 2009, après une baisse constante échelonnée sur plusieurs mois, et vous aviez tout le temps nécessaire pour prendre des mesures appropriées avant cette date. En réalité, vous avez choisi de spéculer sur la remontée du taux jusqu'en janvier 2010, ce qui a fait un surcoût des intérêts en 2009, à la hauteur de 85 690 €, qui est la conséquence de ce choix.

Quant à l'indemnité de 273 900 €, elle est purement contractuelle, comme vous l'avez annoncé, et n'est donc pas le fruit de nos renégociations pertinentes, malgré un climat favorable et après l'intervention du Gouvernement, en pleine crise financière, auprès des banques, pour faciliter des discussions entre prêteurs et emprunteurs.

De plus, les pénalités de renégociation de la dette peuvent être étalées sur la durée résiduelle de l'emprunt lorsqu'elles sont capitalisées, soit, dans ce cas, une dizaine d'années pour ce cas présent.

M. LE MAIRE : Merci.

Premièrement, ce n'est pas le fait de rabâcher cet emprunt toxique qui a été contracté il y a quelques années. Il y a une réalité, aujourd'hui, il faut que cela apparaisse dans les comptes. Il y a eu une renégociation qui a coûté. Nous n'avons pas tardé à renégocier et je crois que l'emprunt, dit toxique, a été contracté, justement, précédemment, en connaissance des risques effectivement.

La Mairie a pris les dispositions..., la Majorité a pris des dispositions pour arrêter l'hémorragie de cet emprunt toxique. J'estime que nous l'avons fait à temps, peut-être que nous aurions dû le faire (comme vous le dites) « peut-être plus tôt », je n'en sais rien.

Personne ne peut dire aujourd'hui...

D'une, c'est vous qui l'avez contracté, ce n'est pas nous. Nous, nous rectifions le tir. Là-dessus, on ne peut pas nous accuser de quoi que ce soit.

Simplement, je citerai le cas qui est paru dans la presse sur les emprunts toxiques et le bénéfice que pourraient en tirer les collectivités..., sur ces emprunts toxiques, franchement ! Et les renégociations et discussions qui ont lieu avec l'Etat, alors là...

Vous avez tous vu dans la presse la ville de Leforest, dans le Pas de Calais, qui est dans la débâcle avec ses emprunts toxiques de 5 M€. Cela a fait la Une des journaux dans le Pas de Calais, puisque c'est la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin qui devait faire une avance des fonds de concours pour tenter de s'en sortir. Le Contrôle de Légalité a refusé que la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin verse ces fonds de concours à la ville. Bien embêtés, aujourd'hui, ils essayent de trouver un autre dispositif.

Ils ont tenté de renégocier avec DEXIA, rien à faire. La renégociation et l'emprunt, leur coûteraient 8 M€. Alors que nous ne vantions pas les mérites, aujourd'hui, de ces emprunts toxiques qui font énormément de mal aux collectivités !

M. REANT : Je tiens à préciser que les mouvements que nous avons dû faire ont été faits à la demande de la Trésorerie Générale, du Trésor Public. Nous n'avons pas fait ce que nous voulions, nous sommes obligés de suivre.

Je me demande qui avait prévu la crise... En tous les cas, il n'y a pas grand monde qui avait prévu cette crise.

Ces emprunts toxiques n'étaient pas à contracter..., c'est tout.

Mme BRIDOUX : Dans le système dans lequel nous sommes, vous savez très bien que si les banques ont effectivement proposé des taux intéressants à un moment donné, mais que ce taux augmente avec l'indice EURIBOR, dans un premier temps, les banques refusaient de négocier.

Nous avons eu les mêmes choses à la CAD et c'est à partir du moment où nous avons réussi à avoir une banque qui accepte de renégocier, que nous avons pu le faire et cela prend effectivement quelque temps.

Vous avez pris un risque, même si ce risque était partagé par d'autres communes. Nous, nous avons essayé de sauver les meubles.

L'indemnité pour en sortir, ce n'est pas du tout neutre au niveau du budget communal.

M. LE MAIRE : Franchement, nous aurions pu nous en passer.

Et puis, comme l'a signalé Philippe, effectivement, c'est le Trésor Public qui demande de faire apparaître et de bien afficher ces indemnités.

Vous avez remarqué, effectivement, qu'il y avait un chantier-école rénovation urbaine, qui devrait démarrer le 1^{er} octobre. Il y a 12 personnes : 8 aux espaces verts et 4 pour les bâtiments et ceci pour un an, jusqu'au 30 septembre 2011.

Et puis, effectivement, comme l'a rappelé Philippe, la fin du feuillet de la piste d'athlétisme, qui va nous permettre de récupérer 62 950 € de subventions, pour une dépense de 2 237 €.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 6 abstentions (M. CHOTIN, M. VAN NIEUWENHUYSE, Mme LALART, M. DERNONCOURT, Mme JUPIN et M. WIDIEZ)

ADOPTE

III – Affaires Sociales

III-1 Création du Pôle d'Action Sociale (mutualisation des objectifs de la ville et du CCAS par la création d'un pôle d'action sociale)

M. LE MAIRE : Le point suivant, Véronique, sur les affaires sociales ?

Mme LEGRAND : Bonsoir à tous.

Effectivement, création du Pôle d'Action Sociale, nous ne lisons pas « mutualisation des objectifs », mais plutôt « mise en cohérence des objectifs de la ville et du CCAS par la création d'un Pôle d'Action Sociale ». La ville et le CCAS de Sin-le-Noble mènent, de manière parallèle, un certain nombre de missions et d'actions décidées par le Conseil Municipal d'une part et le Conseil d'Administration du CCAS d'autre part. Une partie des actions (crèche, centres sociaux, CLSH) confiées à un moment au CCAS sont revenues dans le giron de la ville, au 1^{er} janvier 2008. Ces actions font partie du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF de Douai.

Par ailleurs, la ville a confié le soin au CCAS, de mener certaines actions vis-à-vis des personnes âgées (semaine bleue, voyages et repas), tout en conservant la partie des ateliers menés par les centres sociaux.

Dans le domaine de la petite enfance, il est nécessaire de mieux conjuguer les efforts réalisés par l'Espace Multi Accueil et par les centres sociaux qui gèrent le Relais Assistantes Maternelles.

Une meilleure lisibilité tant interne qu'externe, notamment dans le cadre des relations partenariales avec la CAF et le Conseil Général, une plus grande efficacité et une meilleure cohérence des actions menées dans le domaine social vis-à-vis des administrés sont souhaitables. Pour cela, les efforts faits par la ville et le CCAS peuvent être mutualisés, donc mis en commun, par la création d'un Pôle d'Action Sociale à l'instar de ce qui a été fait pour le scolaire, celui-ci regrouperait l'action faite, dans le domaine social, en faveur des différents publics : petite enfance, enfance, jeunesse, adultes, personnes âgées, par le biais des outils gérés par la ville et le CCAS.

Les deux collectivités garderaient chacune leur mode de gestion et leur autonomie, sous la réserve de respecter les termes de la convention d'objectifs mutualisés, que la Vice-Présidente du CCAS et le Maire de la Ville seront amenés à signer ensemble.

Il vous est donc proposé de décider la mutualisation des services et actions. Je répète, ce n'est pas une mutualisation, mais une mise en cohérence des services et des actions, menées par la ville et le CCAS à travers un Pôle d'Action Sociale. Il vous est également proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mise en cohérence des objectifs et de moyens du Pôle d'Action Sociale, avec le CCAS.

M. LE MAIRE : Est-ce que vous avez des remarques ?

Oui, Jean-François ?

M. VAN NIEUWENHUYSE : De toute façon, le CCAS et le Centre Social ont toujours été très imbriqués l'un avec l'autre, avec notamment des locaux, comme les locaux du CCAS, qui appartiennent à la ville. Le CCAS n'est pas complètement séparé comme cela peut l'être dans d'autres municipalités.

Ce qu'il y a quand même et ce qui restera toujours séparé, ce sont les budgets. Car le budget du CCAS ne peut pas être remis à l'intérieur du budget de la ville, sauf pour certaines choses, sur certains plans... C'est pour cela que nous avons dit..., ce qui concerne vraiment les loisirs, puisque le voyage des anciens, etc., pour moi ce sont plus des loisirs, ce n'est pas vraiment de l'action sociale.

Ma foi, oui, pourquoi pas ?

La seule chose qui inquiète un petit peu, c'est que vous mettez à l'article 10 « La Direction du Pôle d'Action Sociale sera confiée à un cadre référent qui sera amené à coordonner... ». Cela veut dire que vous allez encore embaucher une personne ?

Mme LEGRAND : En fait, il y a la création du Pôle d'Action Sociale avec une réorganisation des services.

M. LE MAIRE : Pas d'embauche.

M. VAN NIEUWENHUYSE : Là, tel que c'est écrit, c'est un référent qui va s'occuper du Directeur du Centre Social, de la Directrice de la crèche et de la Directrice du CCAS, donc pour moi cela faisait une quatrième personne.

C'est mieux si c'est une personne qui est remise à cette place.

M. LE MAIRE : C'est une personne qui est déjà en place.

Je vous propose d'ailleurs de le passer au prochain Conseil..., l'organigramme du Pôle d'Action Sociale.

Mme DUMONT : Je voudrais aussi ajouter quelque chose, quant à cette création de Pôle d'Action Sociale, et le Conseil doit se prononcer aujourd'hui sur une mise en cohérence, ou mutualisation, de services dépendants de la ville : la crèche et les centres sociaux, et du service du CCAS, tout cela sous la direction d'un même cadre référent.

Si nous comprenons bien, chaque service serait ensuite sous la tutelle d'un responsable ou d'une directrice pour la crèche.

Les employés recevraient une formation de façon à pouvoir exercer une polyvalence entre ces services.

Comment comptez-vous préparer et gérer ces changements ?

Quelle place est réservée au dialogue social dans les réorganisations à venir ?

Mise en cohérence ou mutualisation de services, sera-t-elle volontaire ?

Que deviennent les postes du directeur des centres sociaux et de la directrice du CCAS ?

Envisagez-vous d'autres mutualisations de services ?

Rien ne nous est dit à ce propos, alors pouvez-vous nous donner des garanties ?

Mme LEGRAND : Pour répondre tout de suite à une des questions, il n'y a pas et il n'y aura pas de suppression de postes dans les services concernés, par la mise en cohérence des actions et des moyens, et la création du Pôle d'Action Sociale.

Ensuite, il faut savoir que tous les salariés concernés par la mise en place du Pôle d'Action Sociale ont été amenés à pouvoir partager et donner leurs avis sur cette création, puisque cela fait un petit moment qu'elle est dans les tuyaux quand même. Elle n'est pas née d'hier, pour le Conseil Municipal du 14 septembre.

Il faut savoir que depuis le début de l'année les services travaillent dessus.

Voilà ce que j'avais à vous dire et il n'y aura absolument pas de suppression de postes.

Mme DUMONT : C'est pour cela que je voudrais quand même prouver mon inquiétude, car quand nous connaissons ce qui se passe aujourd'hui dans la santé, avec l'Agence Régionale de Santé, dans le social avec le regroupement de l'ASSEDIC et de l'ANPE et la création du Pôle Emploi, dans la Sécurité Sociale avec la mutualisation des services, puis la fusion des organismes, tant CAF, URSSAF, CPAM, pour en arriver à leurs disparitions. Nous avons toutes les raisons de nous inquiéter quant à la qualité des services rendus à la population de Sin-le-Noble, dont nous sommes les représentants.

Mme LEGRAND : En fait, je comprends bien votre inquiétude par rapport à la mutualisation, au mot « mutualisation », qui est beaucoup employé par le Gouvernement actuellement et qui dans sa politique de révision des politiques publiques, etc., réunit des services, alors qu'ils n'ont rien à voir ensemble au départ et sont obligés, par la suite, de travailler ensemble et forcément il y a une réorganisation, sans que les salariés n'aient été consultés.

En fait, si vous voulez, ce que je peux vous expliquer, c'est que depuis que nous sommes élus, de par ma délégation et par le fait que je travaille avec le personnel de ces trois services, je me suis rendu compte qu'il y avait une grande transversalité et finalement, c'est pour justement mettre et éclaircir le fonctionnement qui existe déjà. Les employés du Centre Social, de par les financements, travaillent avec les employés de la Crèche, par le biais du Contrat Enfance Jeunesse.

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, le Multi Accueil Françoise Dolto est en collaboration directe avec la coordinatrice Contrat Enfance Jeunesse.

Les employés du CCAS sont de plus en plus amenés à travailler, aussi, avec les employés du Centre Social, dans le cadre, par exemple, de l'organisation de la semaine bleue.

L'idée, c'est de créer, d'écrire, et de mettre sur papier, le travail qui est déjà fait actuellement.

Vous vous rendrez compte, au niveau de la mise sur papier de l'organigramme que je vous présenterais au prochain Conseil Municipal, que c'est vraiment..., car tout cela était déjà imbriqué, que j'ai eu la volonté de le mettre clairement noir sur blanc.

Il n'y a absolument pas de volonté de réduire les effectifs ou de retirer, à certains, le travail qui leur était confié jusqu'à présent.

Vous pouvez interpellier les employés, ils vous diront qu'il y a déjà des réunions de travail, notamment sur la projection au niveau des activités de personnes âgées, pour lesquelles nous allons répondre à des appels « PROJET CRAM », où il y a du travail entre les employés du CCAS et les employés du Centre Social, et elles sont fort heureuses. Il y a eu une réunion hier après-midi et cela s'est très bien passé.

M. LE MAIRE : Oui Andrée, pour compléter...

Contrairement au gouvernement qui supprime des postes et pour moins de services publics, d'ailleurs, nous, nous mettons un peu plus de cohérence dans nos actions vis-à-vis du public, pour apporter beaucoup plus et sans diminuer l'effectif.

Mme DUMONT : Je prends acte.

J'ai pris note.

M. MARIE : Comme dit Andrée Dumont, dont acte.

Nous sommes d'accord, mais vous comprenez la méfiance, car ce que fait le Gouvernement, justement, c'est d'annoncer des réformes, des réorganisations, etc., en disant « nous mettons en commun les moyens, etc. », mais sans moyens supplémentaires, sans moyens financiers supplémentaires.

Autrement dit, on tourne le pot autrement, mais il n'y a rien qui arrive en plus et cela se résout régulièrement dans la vie, nous le savons tous, quand même, par le fait que le service est moins bon. Cela se voit avec les fusions des caisses d'assurance maladie, etc.... Enfin, nous y assistons à l'heure actuelle.

Je comprends tout à fait l'inquiétude d'Andrée Dumont, car nous vivons cela syndicalement, dans les luttes de tous les jours, partout.

Là, vous faites une proposition, alors, dont acte. Vous dites qu'il n'y aura pas de postes en moins, mais il n'y aura pas de moyens en plus, non plus.

Alors qu'est-ce qui va en sortir ? Nous pouvons quand même nous poser les questions et être hésitants.

Je pense que je vais m'abstenir là-dessus, car nous verrons...

Maintenant si nous sommes convaincus, nous voterons pour la fois prochaine.

M. DUPONT : Pouvons-nous avoir l'effectif de chaque service concerné à ce jour ?

M. LE MAIRE : Nous pouvons le faire de mémoire, mais il va falloir compter, là.

Mme LEGRAND : Je ne peux pas te donner l'effectif des employés... Je vais dire que cela représente, globalement, une centaine d'employés de la ville, mais je ne peux pas te dire en ETP et je ne peux pas te donner les temps pleins... Cela concerne une centaine de personnes.

Nous pouvons te donner le tableau des effectifs et le Centre Social, effectivement, c'est une soixantaine d'employés. Je parle tout confondu, avec les vacataires.

C'est pour cela que c'est une grosse difficulté, car finalement, comme c'est relatif aux inscriptions des enfants et vous savez, qu'actuellement, c'est le redémarrage des activités. Nous avons peut-être peu d'animateurs recrutés aujourd'hui, mais si les effectifs enfants augmentent, nous allons recruter des animateurs et en fait nous avons un chiffre, un effectif d'employés au niveau du Centre Social, qui est vraiment variable.

M. LE MAIRE : Ce sera fourni lors de la présentation de l'organigramme, avec les effectifs qui vont bien.

Entendu Benjamin.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 4 abstentions (M. MARIE, M. VAN NIEUWENHUYSE, Mme L'HOSTIS, M. KRZYKALA)

ADOPTÉ

V- Jeunesse et sports

V-1 Subvention de fonctionnement à l'Association Sinoise GYM FITNESS

M. LE MAIRE : Je vais me faire le porte-parole de Vincent.

Cela concerne l'Association Sinoise GYM FITNESS, qui est une nouvelle association, dont l'activité n'est pas nouvelle, puisque c'est une activité qui était assurée par la ville et, depuis la rentrée de septembre, cette activité est assurée par l'Association Sinoise GYM FITNESS.

Nous vous proposons de lui verser une subvention de 500 €.

Est-ce qu'il y a des interventions ?

Jean Michel ?

M. CHOTIN : Tout simplement, quand je lis « reprendre et faire vivre elle-même l'activité de gymnastique ». Je pense que « et faire vivre elle-même » il faudrait le supprimer, « Reprendre l'activité de gymnastique dès cette rentrée ».

Nous allons lui donner 500 €, c'est bien.

M. LE MAIRE : Oui.

« Reprendre l'activité de gymnastique dès cette rentrée ».

Très bien Jean-Michel.

M. MARIE : Cela ne marche plus, car il y avait 250 € pour « reprendre » et 250 € pour « faire vivre elle-même », cela ne fait plus 500 €.

M. CHOTIN : Cela c'est fin.

M. LE MAIRE : Merci Roger.

Bien, s'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

V-2 Subvention de fonctionnement à l'Association Football en Salle de Sin-le-Noble (AFS)

M. LE MAIRE : La deuxième délibération concernant le sport, il s'agit d'une subvention à l'Association Football en Salle de Sin-le-Noble.

L'association a présenté tardivement sa demande de subvention, pour la saison 2009-2010, qui est passée.

Je vous propose de lui attribuer, afin de boucler son budget, une subvention de 600 €.

Cette association a pratiquement fusionné avec une autre association et elle devrait démarrer, pratiquement, en octobre.

C'est une démarche initiée par Vincent, vis-à-vis de quelques associations de football en salle et qui se comptent au nombre de 6 sur le territoire de Sin-le-Noble.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération de 600 € accordée à l'Association AFS ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VI – Environnement – Cadre de vie

VI-1 Convention relative à l'entretien de divers aménagements paysagers sur les RD 58, RD 25, RD 500/13 et RD 500/58a.

M. LE MAIRE : Ce point concerne l'environnement – cadre de vie.

Daniel Poulain ?

M. POULAIN : C'est une convention avec le Conseil Général pour la réalisation et l'entretien des aménagements paysagers sur la RD 58, RD 25, RD 500/13 et RD 500/58a.

Le Conseil Général du Nord propose, à la ville de Sin-le-Noble, la signature d'une convention ayant pour objet de préciser les dispositions administratives, techniques et financières, de la gestion des différents aménagements paysagers suivants :

- Anneau central du giratoire RD 25 – Giratoire d'accès au Quartier Les Épis.
- Anneau central du giratoire de l'intersection RD 500 et RD 13 – Giratoire de la rue de Loffre, qui vient d'être aménagé.

- Anneau central du giratoire situé à l'intersection RD 500 et RD 58a – Giratoire rue Croizat (en face de l'établissement CROSETTI).
- L'îlot borduré végétalisé sur la RD 58 – Place du Général de Gaulle.

Afin de définir les modalités d'entretien et de responsabilité des différentes parties, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'entretien des aménagements paysagers de ces différents ronds-points et des îlots.

M. LE MAIRE : Cette convention a pour but, puisque ce sont des emprises foncières propriété Département et sur lesquelles la ville de Sin-le-Noble crée des aménagements, tout simplement ! Sinon, il n'y aurait pas d'aménagements. Nous signons une convention, mais c'est nous qui finançons.

M. MARIE : juste un petit mot là-dessus, les ronds-points qui sont aménagés, pour l'instant, je trouve le travail qui a été fait plutôt bien. Il faut féliciter les personnels qui ont fait cela, car il y a de l'idée, il y a de l'innovation et puis c'est assez original et c'est bien fait. En effet, là dans la convention, les ronds-points appartiennent toujours au Département, le Département se réserve le droit de râler si cela ne va pas, si ce n'est pas bien fait. Il laisse juste faire le travail et il ne met pas un sou, alors que nous lui entretenons ses ronds-points, les routes sont moins monotones et c'est quand même un peu mieux. Il pourrait donner un petit coup de main quand même, faire une convention avec eux, bien sûr c'est pour pouvoir disposer du rond-point, mais nous aimerions qu'ils aident un peu aussi.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas le cas, mais effectivement... Daniel, peut-être un mot sur la réalisation qui a demandé beaucoup d'imagination.

M. POULAIN : Oui, beaucoup d'imagination et le souci financier fait que nous avons essayé de faire au moindre coût. Notamment, la réalisation des bonshommes en bois a été faite par les services techniques. Nous avons été obligés d'acheter les bonshommes tressés. Par contre, le reste, c'est de la récupération de matériaux que nous avons réussi à prendre dans d'autres endroits et nous essayons, aussi, au niveau de la végétation, de mettre beaucoup plus de vivaces, pour avoir un moindre coût de refleurissement chaque année, chaque saison. Nous avons quand même eu la garantie que ces ronds-points allaient perdurer un peu plus dans le temps, car, à un moment, la vie de certains ronds-points était en pointillés.

M. LE MAIRE : Notamment avec le projet de doublement de la Rocade, pour tout dire. Nous avons pris la décision de les aménager, étant donné que, peut-être, financièrement, le Département ne pourra pas assumer en temps voulu. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ces aménagements de ces ronds-points par la ville ? Oui Jean Michel ?

M. CHOTIN : Il est vrai que les travaux sont sympathiques. Nous avons aussi ces idées-là peu de temps avant.

M. LE MAIRE : Mais nous les avons faits.

M. CHOTIN : Et vous les avez faits, il faut le préciser.
« Dispositions financières : 16 000 € », c'est pour la totalité ? Nous n'y reviendrons plus ? Et l'entretien, et tout ce qui va dériver par la suite, c'est toujours à charge par la Mairie, par la municipalité ?

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?
Je vous propose de passer au vote.
Qui est pour ?
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Vote à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VII – Travaux de voirie, Urbanisme, Bâtiments

VII-1 Convention avec le SMTD pour l'entretien du mobilier urbain posé dans le cadre des travaux tram

M. LE MAIRE : Daniel Cordonnier, pour la partie travaux de voirie.

M. CORDONNIER : Bonsoir tout le monde.

Travaux de voirie, urbanisme, bâtiments - Convention avec le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis pour l'entretien du mobilier urbain posé dans le cadre des travaux du tram.

Par délibération du 15 décembre 2008, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions de reprise et d'entretien dans un certain nombre d'équipements réalisés par le SMTD pour les travaux du tram.

- Les zones "30" peintes en résine rouge, les bordures granit et la signalisation de police.
- L'éclairage public.
- L'aménagement paysager.

Ces conventions ont fait l'objet de nombreux échanges pour des mises au point de rédaction et ont été signées le 25 février 2010.

Il vous est proposé de compléter ces remises d'équipements, en autorisant le Maire à signer la convention mise au point pour le mobilier urbain.

Vous avez un peu le détail de cette convention.

Il faut savoir que nous avons fait un inventaire avec le SMTD sur tout le mobilier urbain qui était défectueux, les rambardes, enfin tout ce qui était sur la voie tram sur Sin-le-Noble.

Tout a été répertorié et les travaux ont déjà commencé.

Aujourd'hui ils étaient en train de changer les rambardes.

Cela devrait être réalisé entièrement très prochainement.

Tout le reste devrait être fait.

M. LE MAIRE : Merci Daniel.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette convention ?

Madame Jupin ?

Mme JUPIN : La convention comporte des annexes, mais elles ne sont pas jointes au dossier.

M. LE MAIRE : A mon avis, c'est peut-être la liste du mobilier et certainement la définition, le périmètre du territoire de Sin-le-Noble.

A mon avis, c'est cela, les annexes 1 et 2.

Effectivement, nous aurions pu les joindre.

M. CORDONNIER : Il est certain que la liste définitive pourra vous être jointe la prochaine fois.

Là, il y a une partie qui est commencée, ce sont les rambardes. Cela va bientôt se terminer et après il y aura tout le reste. Tout cela sera annexé.

M. POULAIN : Daniel, il y a encore des aménagements paysagers qui ne sont pas terminés et je ne les vois pas figurer sur les articles ?

M. CORDONNIER : Au niveau du paysager, cela n'a pas encore été fait.

Il n'y a eu que le mobilier urbain et les défaillances de feux, les feux qui ne fonctionnent pas, les feux qui sont de biais, ou ceux qui manquent. Cela a été fait également.

M. LE MAIRE : D'accord, mais effectivement, je crois que lors du prochain Conseil Municipal, nous passerons en revue, vis-à-vis de cette délibération, l'annexe 1 et 2.

Maurice ?

M. WANNEPAIN : Daniel vient de parler des stations. Dans les stations, il y a les feux rouges. Tu parlais des feux rouges, mais c'est inscrit « A noter que le SMTD garde à sa charge le mobilier installé en station ».

M. CORDONNIER : L'éclairage public par lui-même, c'est nous qui changerons les lampes lorsqu'il y aura des lampes défectueuses. Par contre, sur les attentes de bus pour les passagers, là c'est à la charge du SMTD. C'est lui qui va entretenir tout ce qui est lumières, panneaux et tout cela.

M. WANNEPAIN : Je crois que je me suis mal fait comprendre.

Les feux tricolores, aujourd'hui les feux tricolores sont cassés à tout moment, il y a des camions qui les accrochent... cela va être à notre charge ? Pour moi, cela fait partie du mobilier urbain installé en station, car cela fonctionne avec les stations.

M. LE MAIRE : En fait, il y a différents feux.

Il y a les feux tricolores qui concernent la voie de circulation véhicule et il y a les feux qui concernent la circulation du tram, cela c'est bien au SMTD. Mais les feux tricolores classiques pour la circulation des véhicules, c'est nous. Cela l'était avant aussi et cela reste toujours dans notre giron.

M. CORDONNIER : Sauf que maintenant, nous en avons plus qu'avant.

M. LE MAIRE : Et effectivement, la création de ce TCSP provoque un effort financier de la part de la ville pour l'entretien.

M. KRZYKALA : Est-ce qu'il y a eu un état des lieux avant signature ? Combien cela a coûté, car ça a été installé une fois, il y a déjà eu combien ?

M. CORDONNIER : Pour l'instant, cela ne nous a pas coûté.

M. KRZYKALA : Pas nous, bien sûr, cela ne nous a pas coûté. Mais combien ont coûté les réparations déjà entreprises ?

M. CORDONNIER : Je ne peux pas te le dire, c'est le SMTD. C'est eux qui vont faire remplacer tout cela, ils l'ont peut-être seulement maintenant, le chiffrage.

M. LE MAIRE : Je crois que le SMTD tient à jour, effectivement, un suivi de ses travaux de réparation. Je peux demander au SMTD de fournir la liste des réparations sur le territoire de Sin-le-Noble. Roger ?

M. MARIE : J'ai d'abord une question, puis j'ai une remarque.

Dans l'article 2, « Il est à noter que le mobilier urbain est couvert par la garantie de parfait achèvement jusqu'au 1^{er} octobre 2008 », cela nous fait une belle jambe, nous sommes en 2010.

M. CORDONNIER : C'est pour cela que nous avons fait seulement un inventaire de tout le mobilier et même les feux rouges.

M. LE MAIRE : En fait, nous avons refusé, dès notre arrivée, de réceptionner le mobilier urbain du SMTD, suite à pas mal de réparations et à un manque de finitions. Et tant que le tram ne fonctionnait pas, nous n'avions pas pris la responsabilité de réceptionner le matériel.

M. MARIE : Bien, alors maintenant, ma remarque. J'irais assez dans le sens de Guillaume et de Maurice, je crois, car comment vous dire, nous reprenons le « bébé », si j'ai bien compris. La commune reprend le « bébé » et nous faisons le tour et nous nous rendons compte qu'il y a déjà pas mal de choses dégradées. Alors, Guillaume demande combien cela a coûté. Et bien oui, car combien cela va coûter bientôt ? Ce n'est pas si vieux, les installations qu'ils ont là, c'est déjà dégradé, ils refont déjà et après ils refilent le « bébé » à la commune. Ils vont faire pareil avec les autres communes ailleurs.

Très franchement, si on nous avait demandé, je crois, aux uns et aux autres, si nous voulions un tramway comme cela, qui coûte aussi cher et qui fonctionne aussi mal, nous n'aurions peut-être pas dit « oui ». Alors là, je ne vois pas pourquoi nous disons « oui » pour l'entretenir, car nous savons que cela va être un gouffre cette histoire-là.

Je connais bien et je crois que tout le monde ici connaît bien les dessous de l'histoire, c'est parce qu'il faut le financer ce tramway, ils n'y arrivent pas, ils ne s'en sortent pas. Ce qui était prévu, tel que c'était

prévu, cela ne marche pas, c'est constamment plus cher, donc on va demander aux communes de payer plus.

Elles payaient déjà plus à la CAD, leurs contributions augmentent, mais là, en plus, il faut entretenir le mobilier.

Moi, très franchement, je n'ai pas envie de voter ce genre de convention et je n'ai pas envie de la signer avec le SMTD.

M. LE MAIRE : Sauf que le SMTD ne fera pas les travaux de réparation, cela c'est clair.

Et de toute façon, dans les prérogatives, ce qui incombe au Maire, c'est la sécurité.

Dans tous les cas, il faudra réparer.

En sachant, que même si tout n'est pas « rond » sur le TCSP, nous pouvons peut-être dégager un point positif, même s'il y a des tas de choses à dire sur la traversée de Sin-le-Noble, qui démarre de l'Avenue Salengro à l'Avenue des Fusillés ; manque de pistes cyclables, manque de trottoirs, manque de sécurité pour les piétons..., cela a permis de rénover toute la partie chaussée, assainissement, gaz, électricité.

A un moment donné, il y a un retour et le retour c'est de payer les réparations éventuelles sur le mobilier urbain.

M. CORDONNIER : Ce qu'il faut préciser également, c'est que la plupart des réparations ont quelquefois été causées par des accidents, c'est une histoire d'assurance et il y a aussi de l'argent qui revient.

M. LE MAIRE : Le service d'assurance a beaucoup plus de travail aujourd'hui qu'il y a deux ans. Guillaume ?

M. KRZYKALA : Je reviens un peu sur le sujet, rien que le rond-point qui est à la sortie de Sin-le-Noble pour aller sur Douai. Nous voyons bien que les camions qui arrivent (je travaille dans l'usine juste en face) ont d'énormes difficultés pour circuler, ils sont obligés de monter dessus, ils vont le casser. Tous les mois, nous allons devoir réparer cela.

Je pense que nous n'avons pas été consultés ou nous n'étions pas là à ce moment-là. Il y a eu des choses qui ont été faites, mais il y a quand même des aménagements à changer et je pense qu'avant de prendre cela en compte, il va falloir que nous leur disions « non, cela ne va pas », cela ne va pas, nous le voyons déjà ». Où il y a eu des accidents, c'est parce qu'il manque quelque chose. Où il y a eu des réparations, c'est que cela ne va pas.

Est-ce que nous, nous avons prévu quelque chose pour dire « non, cela il faut le changer », avant de tout prendre pour nous ?

M. CORDONNIER : C'est ce que nous répétons depuis le temps que nous sommes revenus à la ville.

Le projet qui a été fait, au départ, n'a pas été suivi sur le chantier. Ce qui fait que nous avons encore fait, avec Monsieur le Maire, hier, un tour aux points stratégiques et nous nous apercevons qu'il y a un manque de sécurité à certains endroits sur les trottoirs.

Il n'y a pas de pistes cyclables, donc les piétons, les cyclistes...

Les voitures se croisent et c'est très dangereux, notamment aux environs d'ED.

Puisque tu le dis, cela l'est aussi, au niveau des ronds-points, où il n'y a pas assez de largeur.

Et là, c'est un manque de suivi tout au long des travaux du tram et cela est un gros problème.

Nous avons été particulièrement visés, par rapport, par exemple, à Dechy, où les voies ont été prises en conséquence, même en allant sur Denain.

Mais sur Sin-le-Noble, il y a un manque de sécurité.

Allons-nous pouvoir résorber cela ?

Je ne le pense pas.

M. LE MAIRE : Je pense qu'il y a des choses où ce sera difficile de revenir en arrière, compte tenu de la structure qui a été réalisée et des tonnes de béton qui ont été coulées pour cette voie.

Je pense que nous pouvons remonter sur le problème du rond-point devant l'usine ALLEVARD.

Un autre exemple, pour INGERSOLL RAND, où il n'y a pas de rond-point, rien n'a été prévu à cet endroit.

Il y a effectivement toute une série d'anomalies, de nombreuses anomalies sur le passage de la Ligne 1 sur le territoire de Sin-le-Noble.

M. MARIE : Dans ce cas-là, je vais formuler ma question autrement.

Imaginons que le Conseil Municipal refuse de voter cette délibération et qu'il ne soit pas d'accord.

Est-ce que cela aiderait la commune à renégocier et à refaire une nouvelle convention qui nous soit plus favorable ?

Très franchement, tout ce que nous discutons là, étant donné que nous sommes quand même une commune qui n'a pas beaucoup de moyens, si on nous refile quelque chose qui n'est pas viable, nous n'avons pas envie de le prendre, ni envie de payer pour.

M. LE MAIRE : Effectivement, il y a un accord entre le SMTD et toutes les communes qui sont traversées par cette Ligne 1.

Il y a aussi le projet de la Ligne 2, qui va de Douai au Centre Hospitalier, qui fera l'objet également de conventions.

Cette convention, finalement, quand nous la regardons de près, ce sont les zones peintes qui incombent à la commune.

Comme d'autres tracés horizontaux sur le territoire de Sin et je pense à la Trame Verte où, par exemple, nous symbolisons la piste cyclable en vert.

C'est la CAD qui a payé l'investissement et, ensuite, c'est à nous d'assurer l'entretien, parce que cela fait partie du domaine communal.

Donc, à un moment donné, il y a bien un financeur et, ensuite, c'est la commune pour l'entretien.

L'éclairage public, oui, cela incombe à la commune, et cela, quel que soit le projet.

Et pour l'aménagement paysager, c'est la même chose.

Et donc, pour renégocier une convention, il serait difficile de trouver l'élément pour renégocier. Tout est homologué.

Tout ce qui est sur la voie publique incombe forcément à la ville.

Tout ce qui n'est pas sur la voie publique, notamment sur le tram, feux, pancartes..., stations, cela est bien du rôle du SMTD. Et moins que cela, ça me paraît difficile.

Je peux confirmer, Roger, que si cette convention n'est pas signée, la ville devra réparer.

Cette convention a le mérite d'exister et d'avoir été négociée.

M. WANNEPAIN : Vu que nous reprenons le mobilier urbain, je vois, qu'aujourd'hui, il y a beaucoup de bornes pour empêcher les voitures de stationner qui sont abîmées, cassées.

Est-ce que nous ne pourrions pas voir, je parle au niveau sécurité, si nous pouvons les enlever ?

Il y a certaines personnes, je le vois, qui sont obligées de se garer de l'autre côté de la route pour décharger leur véhicule.

Donc, d'un point de vue sécurité, il faut qu'ils traversent et il n'y a pas toujours de passage piéton.

Donc, voir de notre côté, si nous ne pouvons pas faire un geste en enlevant ces bornes.

M. KRZYKALA : Je reprends un peu les propos de Maurice.

Il est vrai que nous n'avons pas eu le choix, nous sommes arrivés, nous avons eu les choses comme elles sont.

Maintenant, nous pouvons peut-être changer les choses avec cette délibération, mais il faut que le SMTD soit d'accord.

Il nous reste encore une liberté, mais il faut qu'au niveau sécurité, ce soit le Maire, mais il ne faut pas que le SMTD soit embêté avec leur tram, pour qu'ils puissent circuler.

Je pense qu'avec Jean-Pierre Stobiecki, qui s'occupe de la sécurité, il faudrait revoir cela avec les habitants.

Je sais qu'au moment du tracé du tram, certains habitants, où passe le tram, avaient été très mécontents des réalisations qui avaient été faites.

Je pense que c'est à ce moment-là, aussi, qu'il faudrait voir avec eux, comment revoir l'aménagement ou l'accès pour aller chez eux.

Nous n'allons pas pouvoir agrandir les trottoirs, mais comment pouvons-nous faire pour que cela soit plus facile pour eux ?

Peut-être pouvons-nous enlever des bornes ou en remettre à certains endroits.

Je pense qu'il faudrait améliorer.

Et il faudrait que cela soit aussi marqué dans la convention, que nous puissions nous même, aussi, choisir, mais tout en sécurité.

Cela incombe qu'il faudrait revoir un peu le tracé de certaines choses, pour la sécurité.

M. LE MAIRE : En fait, il faut séparer la convention, sur les zones peintes, l'éclairage public et l'aménagement paysager qui nous incombent.

C'est la problématique de ce qui existe aujourd'hui sur le terrain et qui pose problème.

Il y a des choses que nous pouvons peut-être modifier. Je dis peut-être, parce que je ne sais pas.
La largeur des trottoirs ne peut pas bouger.
Les pistes cyclables, nous ne pouvons pas les créer, il n'y a pas suffisamment de largeur sur la voirie. Il y a des choses que nous ne pourrions pas modifier.
Par contre, sur le mobilier urbain, qui nous incombe je le rappelle, car c'est le SMTD qui a investi sur le mobilier urbain, et c'est à nous de le maintenir et de le remplacer.
Si un piquet installé à tel endroit est toujours balayé par des véhicules ou je ne sais qui, il faut se poser la question et ne pas attendre.
Il faut se poser la question de savoir à quoi sert ce piquet. Est-ce qu'il gêne ? Pourquoi est-il cassé ? Pourquoi est-il détérioré ?
A partir de là et comme tu dis, maintenant, est-ce que cela gêne pour le particulier qui veut décharger son véhicule devant chez lui, alors qu'il ne peut pas aujourd'hui ?
Tout cela demande des réflexions.
C'est peut-être une emprise sur le trottoir, d'où une obstruction pour les piétons.
Pour tout cela, il faut franchement y travailler, mais je crois qu'il faut le déconnecter de cette convention.
La convention nous permet, à nous, avec le SMTD, de garantir l'entretien de ce qui nous incombe et pour cela, nous ne pouvons pas faire autrement.
Cela a été négocié et je peux vous assurer que nous ne pouvons pas faire moins.
Par contre, effectivement, par rapport à ce qui a été suggéré, nous pourrions réfléchir lorsqu'il y aura un incident, une réparation à réaliser. Savoir pourquoi nous réparons, combien de fois nous avons réparé, combien cela coûte ? Et à partir de là, nous pouvons très bien envisager de ne pas remettre de piquet ou de le repositionner ailleurs.

M. KRZYKALA : Je suis d'accord avec toi, Christian.
Mais, lorsque tu prends l'article 2, 4^{ème} alinéa, « la ville de Sin-le-Noble, pour autant qu'elle ne modifiera pas ce qui est implanté, pourra intervenir sans solliciter l'accord des services techniques. »
Alors, qu'est-ce que l'on appelle par « modifier » ?

M. LE MAIRE : Il faut un accord.
Toute modification nécessitera un accord.
A titre d'exemple, dernièrement, vous savez tous que lorsque vous passez Avenue Leclerc, en face de la Nichée, il y a une ancienne station-service qui a fait l'objet d'une transformation avec une création de bureaux. Le permis de construire a été déposé.
Pour ceux qui connaissent le coin, la piste cyclable qui existait auparavant passait derrière cette station et faisait une boucle.
Aujourd'hui, évidemment, la piste cyclable sur cette avenue n'existe plus.
Il a été demandé par le Conseil Général, au SMTD, de recréer cette piste cyclable, mais ce n'est plus de la compétence du SMTD.
Ce n'est plus de la compétence du SMTD à reprendre cette piste cyclable, qui a été créée, peut-être par le Département ou l'Etat.
A l'époque, c'était une route nationale, qui aujourd'hui est départementale.

M. KRZYKALA : Excuse-moi Christian, mais j'ai assisté à la journée où le SMTD présentait son programme à la Foire Expo de Gayant.
Le SMTD vient de signer une charte avec "Droit d'Vélo", pour justement revoir les aménagements des pistes cyclables.
Monsieur Freddy Kaczmarek a bien dit que c'était aussi de son ressort, comme tous les transports.
Donc, là, je pense que nous pourrions les solliciter pour la refaire.
Il vient de signer une charte avec une association et il a dit que pour les transports de vélo, via la gare..., c'était possible de faire des aménagements pour les vélos.
Je pense donc que nous pouvons les solliciter quand même.

M. LE MAIRE : Nous pouvons éventuellement les solliciter.
Mais là, le cas concret que je viens de citer ne concernait que la boucle derrière la station-service.
Hormis cela, est-ce que le SMTD est en mesure, aujourd'hui, de créer une piste cyclable sur l'Avenue Salengro, l'Avenue Leclerc et l'Avenue des Fusillés ?
Quoique sur l'Avenue des Fusillés, peut-être.
Mais sur l'Avenue Salengro et sur l'Avenue Leclerc, cela semble difficile.

Je le répète, il faut déconnecter cette problématique occasionnée par le tracé du tram sur Sin-le-Noble de cette convention, qui incite la ville à faire ces réparations.

M. CORDONNIER : Je voulais ajouter que, suite à la transformation de la station-service en immeuble pour bureaux, nous avons dû demander au Conseil Général.

Parce que dans cette société, il va falloir entrer et sortir sur la route nationale.

Ils se sont rappelés qu'autrefois, il y avait une piste cyclable qui contournait la station et que de ce fait, cette piste cyclable va être recréée, mais sur la partie voiture, ce qui va encore rétrécir cette partie. Lorsque vous aurez un vélo devant vous, vous l'aurez jusqu'au Pont de Sin.

Mais pour l'instant, il n'y a que cette partie-là : de la station-service, jusqu'au Pont de Sin.

M. LE MAIRE : On peut refaire un peu le monde, Guillaume.

Je crois qu'il est nécessaire, et ce que je peux vous assurer, c'est que Daniel Cordonnier, avec les services et conjointement, d'ailleurs, avec les espaces verts, puisqu'il y a les deux qui sont concernés par le tracé, je peux vous assurer qu'ils sont sur le terrain et qu'ils remontent toutes les anomalies possibles.

Je vous propose de passer au vote sur cette convention avec le SMTD.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Merci pour ce débat qui était indispensable et qui nous a permis de parler du tram.

VII.2 – Réseau de chaleur des Epis – sortie de DSP – Valeur résiduelle des moteurs de cogénération

M. CORDONNIER : Réseau de chaleur des Epis, sortie du DSP (Délégation de Service Public). Valeur résiduelle des moteurs de cogénération.

Le réseau de chaleur des Epis a fait l'objet, en 1995, de l'installation d'une centrale de cogénération avec revente d'électricité à EDF, pour contribuer à baisser le prix de la chaleur produite.

Avant la fin du contrat de revente d'électricité à EDF, au 22 décembre 2007, la municipalité avait demandé à DALKIA, par lettre du 1^{er} avril 2007, de « mettre l'installation de cogénération en conformité avec les conditions prévues à l'arrêté du 14 décembre 2006 ».

Sans que l'on retrouve d'écrits sur la formalisation d'un accord technique et financier entre la ville et le délégataire, DALKIA a fait rénover l'installation avec 3 nouveaux moteurs, pour un investissement de l'ordre de 2 M€ HT et à conclure, avec EDF, un nouveau contrat de revente d'électricité pour 12 ans, à expiration du 22 décembre 2019.

Le 15 décembre 2008, la municipalité se voyait proposer un projet d'avenant, n°4, incluant l'acceptation des 3 moteurs et leur valeur résiduelle, non amortie au 30 juin 2010, de 2 042 157 €.

Elle a refusé cet avenant, aux motifs d'absence de trace d'accord de la ville sur ces travaux, leur valeur, leur financement et les critères de détermination de la méthode d'amortissement et de leur valeur de reprise, à l'issue du contrat de délégation de service public, alors du 30 juin 2010.

Prolongée d'un an pour permettre l'étude sur la faisabilité de la chaufferie biomasse, menée par le groupement de commandes Ville – CAD – SYMEVAD, la Délégation de Service Public arrive à expiration au 30 juin 2011.

La procédure pour une nouvelle DSP a été lancée par un appel à candidatures.

Le cahier des charges est en phase de validation et devra inclure la valeur résiduelle de reprise de ces 3 moteurs, qui font partie des installations.

Le Cabinet FINANCE CONSULT, membre du groupement qui réalise cette étude, a détaillé les factures qui composent le prix de ces moteurs et a déterminé une valeur nette comptable de sortie au 30 juin 2011.

Il vous est proposé d'accepter cette valeur de reprise, qui est de 1 547 088,64 € au 30 juin 2011 et de la faire intégrer dans le cahier des charges de la nouvelle DSP.

M. LE MAIRE : En résumé, les moteurs qui ont été changés dans le cadre de la cogénération, aujourd'hui, ont une valeur résiduelle de 1 500 000 €, intégrée dans le dossier de la prochaine DSP.

C'est-à-dire que lors de la prochaine DSP, le candidat qui sera retenu pour cette DSP, prend en charge le coût de ces moteurs, c'est-à-dire 1 500 000 €.

M. BEHAGUE : Tu veux bien dire que l'éventuel intervenant s'engage à reprendre financièrement ces moteurs, pour un coût de 1 500 000 €.

C'est bien de cela qu'il s'agit ?

Autrement dit, ces 1 500 000 € viendraient en déduction du montant total du nouveau marché ?

M. LE MAIRE : Ils ne viennent pas en déduction, ils s'ajoutent.

En fait, ces moteurs ont été changés il y a quelques années, en 2007 je crois.

Le changement de ces moteurs a coûté 2 000 000 € et aujourd'hui, en juin 2011, ces moteurs auront la valeur de 1 500 000 €, qui sont intégrés dans le patrimoine de la chaufferie.

Evidemment, le futur délégataire de la DSP prend en compte ce coût, à intégrer dans son étude.

Ce n'est pas la commune qui va prendre en charge ces 1 500 000 €. C'est bien le futur délégataire.

En fait, pourquoi ces manipulations ?

Ces moteurs ont été changés par DALKIA.

Sous quelles initiatives ? Je ne sais pas de trop.

Je rappelle que le propriétaire de la chaufferie, c'est la ville.

Nous, nous déléguons l'exploitation de cette chaufferie.

Et il n'est pas question que la ville prenne en charge ces 1 500 000 €.

Donc, nous l'intégrons dans la DSP.

M. WANNEPAIN : Pour moi, c'est un gros problème cette chaufferie.

Ce que je voudrais savoir, c'est la rentrée d'argent que cette société a obtenue pour la production d'électricité pour un an, rien qu'un an. Je voudrais savoir.

Ensuite, je voudrais savoir ce que l'on veut dire par la baisse du chauffage ?

Alors que nous voyons, qu'aujourd'hui, le lycée, même si je ne fais pas partie du conseil d'administration, j'en entends parler, le chauffage est un gouffre.

Alors, que l'on ne me dise pas que ces moteurs font baisser le coût du chauffage !

Après, je parlerai de la chaufferie bois.

M. LE MAIRE : Maurice, je n'avais pas trop d'avis là-dessus.

Effectivement, c'est une interrogation.

La cogénération, pas de cogénération, pourquoi ils ont changé les moteurs ? ...

Ils ont changé les moteurs qui assurent la cogénération à une époque et ils ont diminué la puissance pour optimiser le rendement. Cela est une explication de DALKIA.

La cogénération, est-elle intéressante ou pas ? Peut-être, peut-être pas.

L'avis, je l'aurais dès l'instant où le cabinet qui étudie cette DSP nous démontrera l'utilité, ou pas, de la cogénération.

Cette étude nous sera présentée le 9 novembre. Le Conseil Municipal du 9 sera chargé. Donc le cabinet BERIM nous présentera cette étude le 9 novembre.

Je suis comme toi, mais dans tous les cas l'interrogation est là.

La cogénération, j'ai l'impression que beaucoup en font.

Est-ce qu'elle permet de limiter l'augmentation de la chaleur ? Peut-être.

Là aussi, c'est franchement une question, mais en tout cas, le cabinet nous le démontrera.

A partir de là, la future chaufferie sera construite en fonction de ces éléments.

M. WANNEPAIN : Pour moi, c'est le coût de rentrée d'argent pour cette société.

C'est tout ce que je veux savoir, les bénéfices qu'ils ont faits.

Ensuite, je vois « prolongée d'un an » et après on parle du SYMEVAD, de la CAD et d'amélioration des services publics.

Je voudrais savoir, aujourd'hui, le bilan carbone et je sais qu'une étude est en cours.

J'ai aujourd'hui, un Monsieur, qui est Président de la CAD, qui s'est félicité d'avoir construit des milliers de mètres carrés sur sa commune.

Et nous, à Sin-le-Noble, on nous donne Le Raquet.

Tant mieux, mais nous allons transformer le bois du SYMEVAD dans d'autres communes, alors que c'est nous qui allons avoir cette chaufferie et c'est nous qui allons avoir les inconvénients.

Pourquoi ne pas construire une usine de retraitement du bois sur notre commune ?

Etant donné que nous allons fermer l'espace vert des déchets verts, là, pas loin de chez nous, pourquoi ne pas faire du retraitement de bois, pour transformer les bois ?

Cela créerait de l'emploi sur Sin-le-Noble.

M. LE MAIRE : Je crois que le projet, et là tu parles de biomasse, aujourd'hui, fait partie de l'étude. Faut-il aller vers la biomasse ou pas ? Cela fait partie de l'étude. Le bilan carbone, bien sûr, il est obligatoire pour chaque projet. Il y a des camions qui viennent. S'il y a de la biomasse, c'est du bois, c'est de la plaquette de bois à déposer et à décharger en chaufferie, donc forcément il y a un bilan carbone. D'où vient le bois ? ...

Ce que je peux te dire aujourd'hui, et que l'étude démontre aussi, c'est par exemple que : L'Etat applique une TVA à 5,5 sur ce type de chaufferie, à condition d'avoir 50% d'énergie renouvelable. C'est déjà une des conditions. Est-ce que nous sommes en mesure d'avoir 50% d'énergie renouvelable, donc de plaquettes de bois ? C'est franchement, là, la question. S'il n'y a pas cela, ce n'est pas la peine. S'il n'y a pas de TVA à 5,5, je ne vois pas où nous ferons une économie. Est-ce que c'est bien la biomasse ? Nous en voyons, cela existe, ce n'est pas une innovation. C'est un principe qui existe en France, dans le Nord, pas très loin de chez nous, à moins de 30 kilomètres. Peut-être pouvons-nous parler de ce que nous avons vu en Pologne, puisque nous sommes partis en Délégation, dans le cadre du Jumelage avec Sainte-Catherine, en Pologne. L'intérêt de ce Jumelage était de visiter pas mal de choses, dont une chaufferie biomasse qui est installée sur le site d'une centrale thermique au charbon. Donc, les Polonais, aujourd'hui, sont en voie de diminuer la pollution. C'est une chaufferie biomasse qui alimente un réseau de chauffage urbain, 1/3 de la population de Wroclaw, qui compte 600 000 habitants. Et il y a de la cogénération. Voilà, donc, aujourd'hui, la cogénération. Si l'on se pose des questions et je crois qu'il faut se les poser, nous ne partons pas..., tout comme nous nous étions posé la question dans le cadre du projet de la Maison de Quartier de la Montée, s'il fallait un toit végétalisé ou pas. Nous nous sommes posé la question. Il y a un coût. Qu'est ce que cela apporte ? Et nous avons fait le choix de ne pas prendre cette option. Donc, la cogénération, c'est une question qui est cruciale, mais il ne faut pas l'occulter, il faut bien l'étudier. Si elle a un impact très conséquent sur le coût de la chaleur pour les habitants, il faut en tenir compte.

M. WANNEPAIN : Ce que je voudrais, c'est que dans l'étude, dans le bilan carbone, soit pris en compte les camions, parce qu'il va falloir transporter le bois. Et aussi, si nous gardons cette autoproduction, le bilan carbone aussi, car cela doit rentrer dedans.

M. LE MAIRE : Absolument. J'ai déjà eu un petit aperçu de cette étude qui fait le bilan de tout cela. Tout est pris en compte. S'il y a des choses qui ne seraient pas prises en compte, nous aurons l'occasion de le démontrer ou d'en faire part le 9 novembre. Mais à propos de biomasse, par exemple, nous sommes allés de notre propre initiative, et je parle de la ville, visiter la chaufferie biomasse de Villeneuve-d'Ascq. Nous avons fait un certain nombre de remarques. Le principe fonctionne. Il y a peut-être des nuisances dont il faut tenir compte. Un aspect esthétique, de la fumée, la poussière de sciure... Donc cogénération ou pas, faut-il un moyen de secours ?... De n'en rester qu'au bois, cela serait une erreur, par exemple. Il faudrait au moins un moyen d'énergie de secours. Tout cela, évidemment, est posé dans l'étude et il est nécessaire d'en discuter.

M. WANNEPAIN : Moi, j'attends de voir ce que cela va donner. Ce que cela a rapporté à DALKIA, sa production d'électricité pour une année. Et là, je crois que nous allons être surpris.

M. LE MAIRE : Honnêtement, là-dessus, l'étude porte sur la Délégation de Service Public et la création d'une chaufferie de biomasse. Nous aurons des éléments qui nous permettront de déterminer si la cogénération est intéressante ou pas pour les usagers. Peut-être qu'il faudra le demander à DALKIA, en dehors de ce dossier, pour savoir quel est le bénéfice durant une année de cette cogénération, mais le sien de bénéfice et pas celui des usagers.

Je ne sais pas s'ils sont en mesure de nous répondre, mais aujourd'hui, une entreprise fonctionne pour faire des bénéfices.

Il faut un juste milieu, c'est là où je suis d'accord.

M. WANNEPAIN : Est-ce qu'il n'est pas préférable d'avoir une cogénération publique, gérée par la ville, plutôt que d'être gérée par une entreprise privée ?

M. LE MAIRE : Honnêtement, et ensuite je passe la parole à Jean-Michel Chotin et à Marina ensuite.

Je vais répondre à la question de Maurice.

Faut-il déléguer cette compétence, cette exploitation de chaufferie, à une société spécialisée dans la chaufferie, et notamment dans le réseau de chauffage urbain ? Ou faut-il que ce soit la ville ?

Il y a des sociétés, elles ne sont pas nombreuses sur le marché, qui sont spécialisées dans cette compétence, qui savent, parce que c'est un métier. Nous, nous ne savons pas le faire.

Nous passons déjà par un cabinet extérieur, qui est EXA INGENIERIE, pour suivre la chaufferie. Il nous est dans l'impossibilité et dans l'incapacité d'assurer l'exploitation de cette chaufferie.

Nous ne sommes pas équipés pour et nous n'avons pas les ressources pour cela.

Oui, Jean-Michel ?

M. CHOTIN : Je voulais simplement dire que nous sommes d'accord et que la ville ne prendra pas en charge ces 1 500 000 €.

M. LE MAIRE : Absolument.

D'où l'objet de cette délibération, qui force la main. Vous savez, DALKIA, quand il a eu connaissance de ce projet de délibération, cela ne lui a pas fait plaisir, forcément.

D'où l'importance de cette délibération, qui acte le fait que le coût résiduel de ces moteurs soit intégré dans la DSP.

Marina.

Mme DABONNEVILLE : Oui, simplement une réponse à la suggestion de Maurice, ou plutôt une remarque.

Il faudrait quand même faire attention à l'implantation des entreprises.

Tu suggérerais de remplacer un site par un autre. Je dis de bien en discuter avant.

Nous avons quand même la chance, sur Sin-le-Noble, d'avoir un site naturel remarquable.

L'implantation d'un site, je ne dirais pas industriel, mais quand même plus ou moins dans une circonférence urbaine, cela prête à étude, tout de même.

M. WANNEPAIN : Marina, je suis tout à fait d'accord avec toi.

Mais, quand tu regardes dans le Douaisis, toutes les villes ont des Zones Industrielles. Et Sin-le-Noble n'a pas de Zone Industrielle. Nous n'avons rien.

Par contre, nous allons avoir des chaufferies.

Nous avons plein de choses, mais nous n'avons pas de Zone Industrielle.

Mme DABONNEVILLE : Nous n'allons pas faire le débat, ici ce soir.

Mais justement, je réitère ma remarque.

Attention à l'endroit où nous voulons placer une Zone Industrielle.

M. WANNEPAIN : Nous avons un Golf, cela nous l'avons, le Golf.

M. MARIE : Juste quelques remarques.

Cela ne répond pas à toutes les questions de Maurice. Mais, c'est une affaire très rentable DALKIA. Cela rapporte de chauffer les gens et les communes.

Sur leur site, ils annoncent, en bénéfices consolidés pour l'année dernière, 660 M€, ce qui est pas mal, pour DALKIA NORD seulement, puisque c'est une entreprise tentaculaire, qui est d'ailleurs dans plusieurs pays.

Cela est une première chose.

Deuxième chose, les actionnaires de DALKIA, c'est-à-dire, 62% c'est VEOLIA et pour 34%, c'est EDF. Donc, EDF arrive à se revendre à lui-même de l'électricité.

Vous comprenez, avec la cogénération, EDF fait de l'électricité puis se la rachète à lui-même ou se la vend à lui-même, vous le prenez comme vous voulez.

Enfin, ils s'en sortent plutôt bien.

Alors, là, Christian Entem, mais aussi Jean-Michel Chotin nous disent « c'est bien joué, parce que nous ne leur avons pas dit de mettre des moteurs neufs, ils ont dépensé 3 M€ pour faire leurs moteurs neufs et après ils viennent nous voir en disant qu'il faut payer les moteurs neufs ».

Non, nous ne leur avons pas demandé, donc nous ne les payons pas.

Nous les mettons donc dans la nouvelle Délégation de Service Public qui va arriver, comme cela nous ne les payons pas. Bien joué. Tu parles si nous n'allons pas les payer !

C'est DALKIA qui va emporter le marché. Et comment croyez-vous que DALKIA va faire ?

Ils vont faire payer cela à ceux qui chauffent, c'est-à-dire la commune et les gens, vous comprenez.

Moi, je suis tout à fait d'accord avec la question de Maurice. Il faudrait savoir combien cela leur rapporte.

Parce que, si nous leur payons leurs moteurs dans nos factures, je serais plutôt pour que nous profitions de leurs bénéfices.

Parce que, l'intérêt que ce ne soit pas en régime municipal, qu'il y ait des spécialistes qui s'en occupent, c'est que cela nous coûte moins cher, puisque ce sont des spécialistes. Or, c'est le contraire.

Je suis persuadé que si nous fonctionnions, dans ce pays, en régime municipal, que si c'était un service public de chauffer les gens, de fournir de l'eau, etc, nous ferions de sacrées économies, d'un point de vue de la société tout entière.

Nous sommes coincés par le système, nous allons donc faire avec DALKIA.

Et moi, je vous le dis, même si nous croyons que nous avons bien eu DALKIA, et bien ils sont plus forts que nous et ils nous feront payer leurs moteurs et pas à 1 500 000 €, mais à 3 000 000 €, parce que c'est ce que ça leur a coûté.

M. CORDONNIER : Je pense que de toute façon, quand même, ces moteurs, ce sera un amortissement pour DALKIA.

Je ne pense donc pas qu'ils vont augmenter les factures de 1 500 000 €, partagés par les habitants, je ne pense pas.

Il faut savoir, quand même, que ce site fonctionne bien, malgré tout.

Il existe depuis 30 ans et il n'y a jamais eu de pannes conséquentes sur tout le réseau. Il a été entretenu et les habitants en ont profité, sauf quelques petits accrocs, notamment avec PARTENORD où il y a eu des factures très fortes suite à des consommations, mais cela a été rétabli.

Je pense que maintenant, cela fonctionne bien. Donc, là, c'est pareil, il y aura aussi des parties qui seront renouvelées.

Alors, je peux vous donner quelques petits chiffres.

Total des produits d'exploitation : 4 356 846 €.

Au niveau des charges et produits d'exploitation, nous sommes en chaufferie à 2 292 549 €.

Pour la cogénération : 2 064 297 €.

A tout cela, nous enlevons tout ce qui est frais, honoraires, entretien, véhicules, enfin tout ce qui suit en charges. Nous arrivons à un résultat brut de 225 143 €.

Et un résultat net, puisqu'il y a encore des participations aux salariés et impôts aux sociétés qui se défalquent des 225 143 €, ce qui fait un résultat net de 91 340 €.

C'est la saison 2008-2009, puisque nous avons toujours un an de décalage.

M. LE MAIRE : Je crois que DALKIA, c'est justement l'une des sociétés qui est spécialisée dans ce domaine.

Ce que je peux dire aussi, c'est que l'ouverture des plis, qui va nous permettre de connaître les candidats qui se positionnent sur cette délégation, se fera le 22 septembre. Puis, ensuite, effectivement, les candidats recevront le dossier et le cahier des charges de la future DSP.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

3 abstentions (M. MARIE, Mme L'HOSTIS, M. KRZYKALA)

ADOPTE

VII.3 – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre urbanisme et Mission d'urbaniste coordonnateur

M. LE MAIRE : Une dernière délibération concernant les travaux. Daniel ?

M. CORDONNIER : Attribution du marché de Maître d'œuvre d'Urbanisme et Mission d'Urbaniste Coordonnateur.

Dans le cadre de la convention du Projet de Rénovation Urbaine, il a été décidé de lancer un marché pour une mission d'urbaniste coordonnateur.

Un appel d'offres a été lancé par avis du 1^{er} mars 2010, avec parution dans le BOAMP et sur le site de la Communauté d'Agglomération du Douaisis.

La remise des offres a été fixée le 24 mars 2010. L'ouverture des plis a eu lieu le 26 mars 2010.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 18 mai 2010 en vue de l'attribution, a décidé de confier la mission au Cabinet SEURA, 69 rue de la Fontaine au Roi 75011 Paris, pour un montant de 483 721,60 € soit 578 531,03 € TTC, avec un taux de TVA à 19,60%.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec le Cabinet SEURA, le marché de Maîtrise d'œuvre d'Urbanisme et Mission d'Urbaniste Coordonnateur.

M. LE MAIRE : En fait, cette mission rentre dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine et la personne qui est missionnée est chargée d'assurer une cohérence, une coordination, notamment entre Le Raquet, les Epis et les différents promoteurs.

Et, en matière d'urbanisme, de définir également les voiries...

Y a-t-il des questions sur cette délibération attribuée au Cabinet SEURA.

M. CHOTIN : Je pense qu'il y a une petite erreur.

Qu'elle est la part de la ville dans cette dépense ?

578 531 € et on retrouve le contrat, au 94 des décisions directes, avec 578 531 €, dans la délibération.

Mme JUPIN : Il y a une délibération plus une décision directe ?

M. LE MAIRE : Effectivement, oui.

Initialement, il avait été décidé de prendre une décision directe..., qui ne peut pas être prise, il faut donc délibérer.

La décision directe que vous voyez apparaître dans la page des décisions est annulée.

En fait, nous ne pouvons pas l'annuler, puisqu'elle a été prise, mais il ne faut pas en tenir compte.

Franchement, c'est le logiciel informatique qui gère les décisions directes.

Donc, nous délibérons.

Oui, Roger.

M. MARIE : C'est une question.

A quoi sert un urbaniste coordonnateur ?

J'ai une première réponse, je pense que c'est un urbaniste qui coordonne les autres urbanistes, mais peut-être qu'il y a une autre réponse.

Je rigole, parce que c'est le genre de chose que nous sommes obligés de prendre, qui ne sert à rien, puisque nous savons ce que nous voulons dans ce quartier.

Tout le monde sait, il y a les plans, il y a tout ce qu'il faut.

Il ne sert à rien ce type-là, mais le cabinet va se faire 578 000 et quelques euros.

Vous voyez, c'est une sorte d'exercice obligé par lequel il faut passer.

Il y a des tas de cabinets d'étude qui font leurs « choux gras » sur ce que font les communes lorsqu'elles construisent.

Si nous pouvions nous en passer, je crois que là aussi, nous ferions de sacrées économies d'un point de vue social, au niveau de notre pays.

M. LE MAIRE : Oui, mais malheureusement, face à la multitude de promoteurs, chaque promoteur à son urbaniste et son architecte préféré, et qui peuvent effectivement nous proposer des bâtiments qui ne nous conviennent pas du tout.

Ou avoir des voiries ou des aménagements publics qui ne nous conviennent pas.

Et cet urbaniste, il a une vision de très haut, ce qui assure à la ville d'avoir une cohérence. Mais il faut payer.

Et c'est toujours pareil, à la ville, nous n'avons pas cette compétence, donc nous la payons.

Y-a-t-il d'autres interventions ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?
Abstention ?
Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VIII – Affaires scolaires

VIII-1 – Spectacle de Noël offert aux élèves des écoles primaires

M. LE MAIRE : Affaires Scolaires, Cécile.

Mme DEMARECAUX : Un spectacle de fin d'année est offert aux élèves des écoles primaires. Cette année, il vous est proposé un conte musical de la Compagnie HIBOUDCHOU, intitulé « Le secret des mérides ».

Si vous avez bonne mémoire, vous vous apercevrez que, normalement, c'est le même que l'année dernière.

Donc, suite à un accident de l'acteur l'année dernière, le spectacle n'avait pas été diffusé. Il y avait eu un spectacle de remplacement.

Donc, cette année, c'est bien « Le secret des mérides », sauf accident.

Ce spectacle est programmé pour deux séances, le vendredi 17 décembre 2010, Salle Martel.

Le coût de ce contrat s'élève à 1 188,64 €.

Les éléments techniques : son et lumières, la restauration et les taxes parafiscales sont à la charge de la ville.

Le Conseil Municipal décide la programmation de ce spectacle et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat devant intervenir.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget communal, article 6232.

Je voulais faire une petite rectification dans le contrat de cession. Il y a une petite coquille.

En fait, la Société HIBOUDCHOU a fait un copier-coller dans son contrat, par rapport à celui de l'année dernière.

Donc, à l'article 6, « le lieu de spectacle sera mis à disposition du producteur à partir du 18 décembre 2009 », mais il faut lire à partir du 17 décembre 2010.

M. LE MAIRE : Cela se passe à la Salle des Fêtes Henri Martel.
Benjamin.

M. DUPONT : Une coquille pour Noël, cela tombe bien.

M. LE MAIRE : Merci Benjamin.
En espérant qu'il y en aura d'autres, de coquilles.

Mme LALART : Cela tombe bien, parce que je me demandais, aussi, si à l'article 5 il n'y avait pas une coquille.

Vous nous annoncez en délibération 1 188,64 € alors qu'à l'article 5, il est noté que la facture s'élevait à 1 013,64 €.

Est-ce que vous pourriez me donner la différence ?

Tout est TTC.

C'est bien TTC, puisqu'on nous met la TVA en plus.

Mme DEMARECAUX : C'est toujours la même coquille de HIBOUDCHOU, qui a fait un copier-coller avec le contrat de l'année dernière.

Il a donc reproduit exactement le contrat de l'année dernière.

Il faut bien lire : 1 188,64 €, TTC.

M. LE MAIRE : Bien, donc deux coquilles !

Je peux passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

X – Culture, fêtes et communication

X-I – Saison théâtrale 2011/2011 « 18^{ème} Coups de Théâtre » - Tarif des places

M. LE MAIRE : Marina, le point X en ce qui concerne la saison théâtrale 2010-2011.

Mme DABONNEVILLE : Effectivement, il s'agit de délibérer sur le tarif des places pour les « 18^{ème} coups de théâtre ».

M. LE MAIRE : Juste quelques instants pour que tout le monde prenne la délibération sur table. Tout le monde l'a.

Merci. Marina.

Mme DABONNEVILLE : Pour permettre le déroulement de la saison théâtrale 2010-2011, il y a lieu de fixer les différents tarifs des représentations.

Pas de changements par rapport à l'année dernière. Les tarifs proposés pourraient être les suivants.

Pour chaque spectacle, tarif plein à 8 € et tarif réduit à 5 €.

Les bénéficiaires du tarif réduit sont les moins de 25 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les allocataires du RSA, de la CMU et du Minimum Vieillesse.

L'abonnement à l'ensemble des spectacles : 28 €.

La carte famille : 10 €.

Les bénéficiaires seraient le titulaire de la carte, son conjoint le cas échéant et le ou les enfants.

Cette carte permettrait aux membres d'une même famille d'assister à chaque spectacle de la saison « 18^{ème} coups de théâtre » au tarif préférentiel de 2,50 € par personne.

Il est à noter que la gratuité sera accordée aux groupes scolaires et aux usagers des centres sociaux dans le cadre de leurs activités.

Il vous est proposé d'adopter les tarifs précités.

M. LE MAIRE : Marina, peut-être une présentation du programme.

Mme DABONNEVILLE : Nous vous proposons le vendredi 22 octobre à 20 heures, Salle Maria Casarès, une pièce qui s'intitule « Crime à la page 13 ».

Il s'agit d'un polar déambulatoire. Ce spectacle invite le public à se déplacer d'un espace à l'autre, à s'impliquer dans la résolution d'une enquête criminelle, à rencontrer d'illustres figures du polar. C'est en fait une pièce de théâtre que nous pouvons qualifier d'interactive. Tout public à partir de 10 ans.

Le mercredi 8 décembre à 20 heures, Salle Maria Casarès, nous vous proposons « L'été » de Romain Weingarten.

C'est une création du Théâtre de la Mandragore avec une mise en scène de Frank Delorme. C'est un tout public à partir de 8 ans et ce spectacle fera l'objet de 5 représentations scolaires, pour le centre social également, les 6, 7 et 8 décembre.

Il s'agit d'un conte qui fait intervenir des enfants et des animaux.

Le mercredi 26, le jeudi 27 et le vendredi 28 janvier 2011, en collaboration avec Droit de Cité, à la Salle Maria Casarès, une projection du film « No comment », en préambule, je dirais. Ce film a reçu le Grand Prix du documentaire de création au Festival International du Film des Droits de l'Homme, à Paris en 2009.

La projection sera suivie d'un débat animé par Jack Souvant, qui est metteur en scène de « Ticket ».

Judi 27 et vendredi 28, il y aura les représentations de cette pièce « Ticket », au Collège Anatole France et au Lycée Arthur Rimbaud.

Le vendredi 28, à 20 heures, un camion sera stationné Place Jean Jaurès, pour les besoins de la pièce. « Ticket », en quelques lignes.

M. LE MAIRE : Il faudra juste penser à prendre un arrêté municipal.

Mme DABONNEVILLE : Oui.

Donc, en quelques lignes, le droit de circuler n'existe pas pour tout le monde.

Il y a des terres possédées et des hommes maudits.

Donc, présentation de Jack Souvant, metteur en scène.

Le vendredi 18 février, à 20 heures, Salle Henri Martel, présentation de « Antigone » de Sophocle, mise en scène par Marie Vaiana.

« Antigone », en quelques mots, tragédie grecque écrite au 5^{ème} siècle avant Jésus-Christ. Elle fait partie du cycle des pièces qui racontent l'histoire des membres de la famille d'Œdipe.

Il y aura une représentation, également scolaire, au Lycée, à 14 heures 30.

Vendredi 1^{er} avril, 20 heures, Salle Henri Martel, « La politique des restes », d'Arthur Adamov, précédé de « La femme juive » de Berthold Brecht, sur une mise en scène de Roland Poquet.

Alors, « La femme juive », présentant le pire, une femme juive s'apprête à quitter l'Allemagne nazie. Quelle sera l'attitude de son mari ?

« La politique des restes », Johnny Brown, gravement névrosé, obsédé par les ordures, finit par tuer un Noir et sera acquitté.

Donc, deux pièces qui posent, pour la première, le cadre de la Seconde Guerre Mondiale et pour la deuxième, qui pose le thème du racisme.

Fin avril, nous avons « C'est pas nous ! », comédie de Picardie, Le Prato, sur un texte de Gilles Defacque et une mise en scène par François Godard.

Là, nous retrouvons deux couples, deux générations, celle des trentenaires et de leurs parents. Au fil des calendriers et autres rencontres obligatoires, c'est le théâtre du quotidien. Comédie ping-pong, avec des dialogues coup de poing, avec des comédiens complètement loufoques.

Là, nous serons plus dans le domaine du rire.

Et, en juin, nous n'avons pas les dates pour l'instant, mais elles seront communiquées dès que nous les aurons.

Il y a la restitution des ateliers de la Mandragore.

L'atelier enfant, Salle Maria Casarès.

L'atelier adulte, Salle Casarès, comme d'habitude.

Et cette année, nous repartons sur un partenariat avec le Collège et là, à moins qu'il y ait un changement dans le travail, puisqu'il y a un nouveau principal, mais normalement la restitution se fait au sein du Collège.

Merci.

Alors, une autre information aussi, si cela peut vous intéresser.

Le coût total des cachets est de 21 000 €.

Pour la saison théâtrale 2009-2010, il était de 22 800 €.

M. LE MAIRE : Merci Marina pour cette précision.

Y a-t-il des questions sur cette programmation et les tarifs ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

XI – Personnel Communal

XI-1 – Recrutement d'un encadrant technique à temps non complet en espaces verts

M. LE MAIRE : Le point suivant concerne le Personnel Communal.

Il s'agit de recruter un encadrant technique, à temps non complet, pour les espaces verts.

Dans le cadre du chantier-école de rénovation urbaine, il y aura donc 12 personnes, dont 8 aux espaces verts.

Nous sommes tenus, évidemment, de les encadrer, c'est la règle. Je vous propose donc de recruter un encadrant technique à temps partiel pour la durée du chantier.

Il sera demandé à cet encadrant d'avoir les conditions requises, expérience technique et pédagogique, pour assumer l'encadrement de 4 salariés.

Ce chantier-école est subventionné par l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances, à hauteur de 42 700 €.

Je vous propose d'entériner la création de ce chantier-école rénovation urbaine de 12 personnes, pour 12 mois, encadrés par un agent de nos ateliers, pour le bâtiment.

Pour le bâtiment, c'est un encadrant qui est déjà en place et qui fait partie du personnel de la ville.

Et un encadrant à recruter pour la partie espaces verts.

Créer un poste d'encadrant technique contractuel pour un an, à temps non complet, 26 heures, qui correspond en fait à la durée de travail du personnel en insertion.

La rémunération étant assise sur le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à partir du 1^{er} octobre.

Avez-vous des questions sur le recrutement de cet encadrant ?

Christian ?

M. HIOLLE : Donc, d'après ce que je comprends, normalement, les frais de l'encadrant sont subventionnés.

La municipalité ne paye rien.

M. LE MAIRE : Il y a un coût.

Sur la partie de l'encadrant, le chantier-école est subventionné par l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances. Elle subventionne à hauteur de 42 700 €.

Et ta question, est-ce que ces 42 700 € couvrent la totalité du personnel encadrant : oui, du chantier : non.

Il y a 12 personnes, mais une grosse partie du financement de ces 12 personnes est assurée par l'État et une partie, évidemment, par la ville.

En contrepartie, je peux vous assurer que ces 12 personnes vont faire du travail et vont apporter un soutien important aux espaces verts et au bâtiment. Dont une série de travaux de rénovation est engagée.

C'est un dispositif qui nous a été proposé en juillet, je crois et, évidemment, il y a eu un travail de fait pour répondre rapidement sur les possibilités ou non de la ville.

Parce que la ville devait s'engager sur ce dispositif, et la ville s'est engagée.

Christian, la réponse est claire ?

M. HIOLLE : Oui, parce que si ce n'était pas subventionné par l'Agence, j'aurais eu une question à vous poser qui est : pourquoi un recrutement, alors que nous possédons des cadres et des agents aux espaces verts ?

Mais bon, ma question n'a pas lieu et est caduque maintenant.

M. LE MAIRE : Tu as la réponse, effectivement.

Je vous propose de passer au vote s'il n'y a pas d'autre question.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XI-2 – Augmentation de la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint d'animation de 2^{ème} classe affecté à l'espace Multi Accueil Françoise Dolto

M. LE MAIRE : La 2^{ème} délibération concernant le personnel.

C'est un agent titulaire qui est à temps non complet aujourd'hui : 24 heures 30 hebdomadaires, du Centre Social.

Suite à des remplacements multiples et successifs du personnel en congés longue maladie de la structure Multi Accueil Françoise Dolto, cet agent souhaite intégrer définitivement la structure et se forme, d'ailleurs, en conséquence.

Compte tenu du besoin avéré en personnel auprès des enfants, cet agent a continué à travailler dans la structure, à raison de 35 heures hebdomadaires.

C'est donc un contrat à temps non complet, 24 heures 30, mais qu'il effectue depuis fort longtemps à 35 heures.

Cela ne sert à rien de continuer et nous comptons régulariser sa situation pour un temps complet à 35 heures.

Je vous propose donc d'augmenter la durée hebdomadaire du travail de cet agent d'animation de 2^{ème} classe, à la structure Multi Accueil Françoise Dolto, pour 35 heures, à partir du 1^{er} octobre 2010.

Maurice ?

M. WANNEPAIN : Nous faisons le travail de la Droite : travailler plus pour gagner plus.

M. LE MAIRE : Je ne sais pas si elle l'aurait fait.

Mais voilà, pour nous, au lieu de payer des heures supplémentaires, systématiquement, tous les mois, autant la positionner à 35 heures.

D'autres interventions ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XI-3 – Création d'un poste de rédacteur au Centre Social Nicolas Hulot

M. LE MAIRE : Toujours pour le personnel communal.

C'est la création d'un poste de rédacteur au Centre Social Nicolas Hulot.

Un agent titulaire, actuellement en poste au CCAS, a souhaité un changement dans sa situation.

Du fait de la mise en cohérence des objectifs sociaux et d'un besoin d'une organisation administrative au Centre Social, cet agent s'est vu proposer et a accepté sa mutation au sein du Centre Social, pour occuper une fonction de secrétariat au sein de la Direction Administrative des Centres Sociaux.

Ce poste est à créer dans le grade de rédacteur, aucun poste de rédacteur n'est vacant sur le tableau des emplois de la ville.

Donc, il n'existe pas et il faut le créer pour attribuer le poste à la personne.

Ce que je vous demande, c'est de créer un poste de rédacteur de catégorie B, à temps complet, à compter du 16 septembre 2010.

Y a-t-il des questions sur la création de ce poste ?

Jean-Michel ?

M. CHOTIN : Tout simplement, que devient le poste du CCAS ?

M. LE MAIRE : En fait, il n'est pas libre, il n'est pas vacant.

Par rapport à la création du Pôle d'Actions Sociales, ce qui a été évoqué tout à l'heure, par Véronique Legrand, permet de rééquilibrer certains services et c'est justement le cas là.

La personne qui quitte le CCAS rejoint les centres sociaux. Le CCAS étant à part niveau budget et les centres sociaux étant un budget ville, il faut créer le poste parce qu'il n'existe pas. Il faut créer des dispositions qu'il faut prendre aujourd'hui. Et c'est le cas, mais ce n'est pas un poste vacant.

C'est simplement un rééquilibrage entre les CCAS et les Centres Sociaux.

Je te vois hésitant, Jean-Michel, mais il n'y a pas de poste vacant.

Il n'y a pas de suppression, il n'y a pas de création, c'est simplement une mobilité.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Simplement, pour préciser cette mobilité, ce n'est pas la première mobilité.

Depuis mars 2008, il y en a eu d'autres. Ils étaient dans les services espaces verts, ils sont passés à la propreté et vice versa. Ou des personnes qui étaient dans des nettoyages d'écoles qui sont passées à l'accueil, ici, en Mairie.

Il y a une mobilité qui existe et la délibération qui vous a été proposée aujourd'hui concerne bien une mobilité.

M. CHOTIN : J'ai bien compris.

XI-3 – Création d'un poste adjoint de 2^{ème} classe au Centre Social

M. LE MAIRE : La dernière délibération pour le personnel communal.

C'est un regroupement de deux postes à temps non complet en un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Un adjoint technique de 2^{ème} classe effectue actuellement ses tâches sur 2 postes créés à temps non complet de 28,75/35^{ème} au Centre Social, antérieurement géré par le CCAS et de 6,25/35^{ème}, pour le service de Pause Méridienne.

Il est à la fois au Centre Social et à la Pause Méridienne. Son temps de présence se fait sentir de manière croissante dans la structure Anne Frank où il travaille actuellement.

De ce fait, il est pertinent de regrouper le nombre d'heures effectuées sur un poste à temps complet. En fait, cela nous évite de faire deux fiches de paye, voilà, c'est tout.

Aujourd'hui, il a deux fiches de paye, tout simplement.

Cela ne change rien à son statut, à son temps de travail. C'est simplement regrouper ses deux fonctions sur un seul poste, ce qui nous permet de faire une seule fiche de paye.

Y a-t-il des questions ?

Je peux passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Merci.

ADOpte A L'UNANIMITE

Etat des décisions directes

M. LE MAIRE : Etat des décisions directes.

Avez-vous des remarques ou des interventions sur ces décisions, dont une a déjà été faite ?

Pas de question ?

Oui, Madame Lalart ?

Mme LALART : Merci.

Une petite question en ce qui concerne la modification de la Régie de recettes informatisées.

Je ne voulais pas avoir forcément de réactions sur cet article, mais simplement avoir quelques petites précisions sur la nouvelle gestion de la cantine scolaire.

Est-ce que c'est possible ou pas ?

Mme DEMARECAUX : Depuis septembre, il a été mis en place un système qui est redevenu journalier, puisque nous étions passés sur un système d'inscription à la semaine.

Cela ne convenait pas du tout aux parents, qui ne pouvaient s'organiser d'après leurs dires. Nous sommes donc revenus à un système journalier.

Nous avons décidé, donc, de moderniser également le système d'inscription.

Suite aussi à une demande des parents, nous étions passés au prépaiement, puisque certains d'entre eux nous avaient fait remarquer que la facture sur six semaines était difficile à gérer. Nous sommes donc revenus sur un prépaiement.

Le prépaiement, apparemment, est très bien passé auprès des familles, qui arrivent donc à gérer plus facilement leurs factures.

Sur le nouveau système, ce qu'il y a de nouveau, c'est que, normalement, l'inscription se fait à l'aide d'un badge personnel à l'enfant. Lors du passage de ce badge, le repas est décompté directement sur le prépaiement.

Je suppose donc que la question vient sur le non-fonctionnement de ce système pour l'instant. Ce n'est pas un non-fonctionnement, je dirais que c'est un petit problème technique qui est en voie de se résoudre.

Pour les parents, il n'y a pas de difficultés.

Par contre, pour les services, cela occasionne quelques petits tracas, mais qui sont en voie de se résoudre.

M. LE MAIRE : Donc, le système informatisé de pointage et le prépaiement fonctionnent.

Le pointage fonctionne en mode manuel aujourd'hui. Nous avons rencontré des problèmes techniques, puisque nous n'avons pratiquement pas eu de temps nécessaire pour les essayer.

Nous voulions démarrer à la rentrée, mais il était impossible de tenir ce délai.

Les tests sont donc en cours, les solutions sont en voie d'être apportées.

Nous utilisons en fait les mercredis, pour faire ces tests et les mises au point.

Mme DEMARECAUX : Juste une petite précision.

La journée de test, en grandeur nature, n'a eu lieu que le jour de la rentrée.

Il est donc évident que nous avons découvert les petits grains de sable dans la machine que ce jour-là en fait. C'est en voie de se résoudre.

Je vous rappelle que pour les familles, cela ne change strictement rien.

Ils reviennent à une inscription journalière et les repas sont décomptés de la même façon qu'il était prévu.

M. LE MAIRE : Merci, Cécile.

Mme JUPIN : Je voulais une petite précision concernant la décision directe n°90.

Il est noté qu'elle annule et remplace la décision directe 50.

Mais quel était l'objet de cette décision n°50 ?

M. LE MAIRE : Je n'ai pas devant moi la décision 50.

Nous essayons de nous remémorer.

Le montant de l'option, c'est une option, qui passe de 55 000 € à 66 000 €.

De mémoire, je n'ai pas la réponse aujourd'hui.

Daniel, cela ne concerne pas les travaux ? La salle des fêtes peut-être ?

Mais en tout cas, cela vous sera précisé au prochain Conseil Municipal.

Mme JUPIN : Je voulais aussi avoir une petite précision concernant la n°97.

Il est stipulé qu'il y a eu une signature de contrat d'animation, avec la SARL MASTROLLILI SPECTACLES pour la journée 2 CV.

Je voulais savoir pourquoi c'était la Mairie qui payait et réglait cette manifestation.

Si mes souvenirs sont bons, en Commission de la Culture, il était dit que la Mairie n'intervenait uniquement maintenant, pour la 2 CV, que pour la communication.

Et là, je pense que le spectacle n'intervient en rien en communication.

M. LE MAIRE : Pour moi, nous l'avions prévu.

Nous avons prévu de prendre en charge la partie du spectacle, soit 3 500 €.

Mme JUPIN : J'ai le compte rendu de la Commission des Fêtes du 1^{er} mars 2010, dans laquelle vous stipulez que seule la commune prendra en charge la communication pour l'évènement de la 2 CV, puisque cette manifestation revient d'office à la 2 CV en tant qu'association et non plus manifestation municipale.

M. LE MAIRE : On parlait de partenariat, ville – association.

Mme JUPIN : De partenariat pour la communication et non pas pour l'organisation et le paiement des manifestations.

M. LE MAIRE : Nous n'avons pas à organiser la fête de la 2 CV, cela est sûr.

Mme JUPIN : Oui, mais vous payez quand même le contrat d'animation.

M. LE MAIRE : Oui.

Mme JUPIN : L'animation et la communication sont deux choses, quand même, un peu différentes.

M. CORDONNIER : Cette somme représente une diminution de la partie ville de plus de 50%, puisque l'année dernière, la ville avait mis plus en partie spectacle et en partie animation.

Nous avons payé en plus le chapiteau, qui représentait 9 000 €, de mémoire, ou 8 000 €.

Cette année, la part de la ville a baissé et nous avons décidé que la ville prenait en charge le spectacle.

Mme JUPIN : Oui, la part de la ville a baissé, cela est très bien et j'en suis contente.

Mais, il n'empêche que si nous tenons compte de la Commission des Fêtes, la commune ne devait pas payer le contrat d'animation.

Donc, la charge de la ville aurait été encore moindre.

M. LE MAIRE : Elle est moindre en 2010.

Mme JUPIN : Oui, mais il y a encore 3 500 € de payés inutilement.

M. CORDONNIER : Inutilement, je ne sais pas si vous avez vu le monde qu'il y avait encore sur la place.

Mme JUPIN : Je ne remets pas en cause du tout la manifestation.

C'est une manifestation qui est très bien, le spectacle était beau.

Mais, dans la mesure où, dans la Commission des Fêtes, nous prenons une délibération, il y a des choses qui sont dites et actées par Monsieur le Maire, je ne vois pas pourquoi, après, d'autres choses sont faites, je suis désolée.

C'est uniquement par principe.

M. LE MAIRE : Je confirme que c'était utile.

Donc, la ville a pris en charge le coût du contrat de ce spectacle.

En points divers, une information qui concerne justement la nouvelle voirie dans le cadre de l'Ecoquartier du Raquet et autres, avant de passer à la question orale.

Il sera donc prévu de constituer un groupe de réflexion pour déterminer, dénommer, les noms des différentes voiries.

Ce groupe de travail sera constitué de 4 membres de la Majorité et un membre de l'Opposition.

Il vous sera donc demandé de désigner un membre pour constituer ce groupe de 5.

En fait, plutôt que de fonctionner au coup par coup, c'est d'avoir une réflexion globale sur la manière de dénommer les différentes voiries.

Dès l'instant où vous fournissez les noms, concernant l'Opposition, le groupe sera constitué en sachant que pour nous, c'est fait.

M. CHOTIN : Nous répondrons la prochaine fois.

M. LE MAIRE : Oui.

Pas la prochaine fois, peut-être pas au prochain Conseil, parce que nous voudrions mettre en place ce groupe avant le 9 novembre.

En fait, il faut savoir que pour le Raquet, le premier coup de pelle va être donné là, au mois de novembre, donc il serait effectivement bien que ce groupe se mette en marche.

Merci.

Une question orale pour Vincent.

C'est Benjamin Dupont qui la pose et qui concerne Le Cube.

M. CAMPISANO : La question était : qu'est devenu le Cube Sport, cofinancé par Coca Cola France ?

Ce cube, qui est à disposition de tous les animateurs des centres sociaux et de toutes les écoles, et pour tous les quartiers de Sin-le-Noble, pour tous ceux qui veulent bien s'en servir, est à votre disposition, au service des sports. Il ne demande qu'à être utilisé. Il est toujours là.

Nous l'avons utilisé sur la Place Jean Jaurès, en démonstration, pour permettre aux instituteurs, directeurs d'écoles, animateurs de centres sociaux et à toutes les personnes de chaque quartier, de voir ce que c'était et ça en est resté là.

L'opération Coca Cola, c'était que 500 € était mis par Coca Cola et la ville mettait 500 €. Les 1 000 premières villes ont été servies.

Nous avons économisé 500 €, mais c'est un outil qui est à disposition de tout le monde et c'est un outil éducatif, je le précise.

M. LE MAIRE : Il est donc bien à la disposition de qui veut bien l'utiliser.

M. CAMPISANO : Surtout pour le samedi, il y avait la raison qu'il n'y avait plus l'école primaire le samedi. On faisait donc du sport en supplément le samedi.

C'était pour cette raison que les quartiers, et je le demande à tout le monde, de venir, de se rapprocher, pour pouvoir animer et se servir de ce cube.

Dedans, il y a un mini stade de football, un mini stade de rugby, un mini stade de tennis à la main. Cela c'est mini, ça se joue à 3 contre 3 ou à 4 contre 4.

C'est très facile d'utilisation.

Cela anime un quartier comme pas possible, mais il faut se rapprocher.

M. LE MAIRE : Benjamin, est-ce que cela répond à ta question ?

M. DUPONT : Oui.

M. LE MAIRE : Merci Vincent.

Un dernier point qui concerne une motion qui a été mise sur table également.

Une motion qui est présentée par Cécile.

Mme DEMARECAUX : Le quinquennat de Nicolas Sarkozy est marqué par une accélération du processus de casse de l'Education Nationale.

Dans notre département, 646 postes sont supprimés pour cette rentrée 2010. Cela porte à 6 000 le nombre d'enseignants disparus dans notre Académie depuis 8 ans.

Or, nous savons combien le taux d'encadrement des élèves est important, notamment dans les secteurs du Département les plus touchés par les difficultés économiques.

Le pouvoir en place s'attaque à toutes les catégories d'intervenants, hormis les enseignants, ce sont aussi les conseillers d'orientation, les psychologues scolaires, qui sont visés.

L'une des conséquences à court terme est la disparition des RASED.

La formation des enseignants passe, elle aussi, à la trappe.

Ainsi, pour cette rentrée scolaire, 407 stagiaires, issus du concours de recrutement, sont affectés à plein temps sans jamais avoir reçu de formation pratique.

Quel mépris pour ces jeunes !

Quel peu de cas faites-vous, Messieurs Sarkozy et Chatel du métier d'enseignant ?

Nous, élus de la Majorité municipale, dénonçons les moyens ou devrais-je dire le manque de moyens mis en œuvre pour cette rentrée et pour celles à venir, avant un changement providentiel de gouvernement.

Nus refusons d'associer économies et éducation dans la même phrase, si cela ne signifie qu'économies sur l'éducation.

M. LE MAIRE : Merci Cécile.

Ce que je vous propose, c'est de soumettre cette motion au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

6 contre (M. CHOTIN, M. VAN NIEUWENHUYSE, Mme LALART, M. DERNONCOURT, Mme JUPIN, M. WIDIEZ)

ADOPTÉ

Guillaume ?

M. KRZYKALA : Simplement une information.

AFR, INGERSOLL RAND, 2 usines qui viennent de subir, de plein fouet, une restructuration pour l'une, et pour l'autre la fermeture annoncée pour 2011.

71 salariés jetés à la rue, non pas à cause d'une baisse du carnet de commandes, non pas aussi à cause d'une baisse de bénéficiaires, mais bien à cause d'un problème, qui est en l'occurrence pour toutes les entreprises, la recherche du profit.

Voilà ce que l'on appelle, aujourd'hui, un licenciement boursier. Gâchis, scandale, ce sont les mots lâchés par les salariés.

Ces mots sont en parfaite contradiction avec le discours d'autosatisfaction du Président de la CAD, Monsieur Poiret, lors de la journée de la CAD à la Foire Expo.

Le Groupe "Sin-le-Noble Debout", présenté par le Parti Communiste, réaffirme son soutien aux salariés en lutte dans ces entreprises et ne se contentera pas des beaux discours de certains dirigeants du Douaisis, qui ne font qu'accompagner la politique libérale du Gouvernement, qui conduit à la fermeture, à la restructuration des entreprises.

M. LE MAIRE : Merci Guillaume.

Marina ?

Mme DABONNEVILLE : Simplement une question.
C'est une motion ou une remarque ?

M. LE MAIRE : C'est une déclaration.

Juste avant de clore la séance, j'ai les remerciements de Monsieur et Madame Vefour et sa famille, qui font part qu'ils ont été très touchés des marques de sympathies et d'affections que le Conseil Municipal a témoignées lors du décès de leur fille Frédérique Vefour.

Monsieur Vefour est parmi nous dans le public et nous le saluons.

Je vous souhaite une bonne soirée.

Ah, Madame Jupin !

Mme JUPIN : Je suis désolée.

Je voulais juste faire une petite intervention concernant l'envoi des dossiers.

Ils sont envoyés en "recommandé", cela est très bien, mais il faudrait penser à mettre les liasses recommandées correspondant au nom des personnes.

Parce que moi, j'ai le dossier de Madame Lalart.

Jean-François Van Nieuwenhuysse a eu celui de Monsieur Dernoncourt.

Et lui, il n'a pas pu l'avoir, parce qu'à La Poste ils ont refusé de lui donner, puisque forcément, sur son enveloppe, il était marqué Dernoncourt et sur sa carte d'identité était au nom de Van Nieuwenhuysse !

Donc, si la prochaine fois vous pouvez essayer de coordonner les deux, ce serait très bien pour nous.

M. LE MAIRE : Alors, je ne sais pas si les volets, c'est la ville qui les met, je crois que oui.

Mme JUPIN : En règle générale, oui.

M. LE MAIRE : C'est donc bien une erreur de la ville. Il y a eu une erreur d'envoi.

Alors, quelques mots sur ce dispositif, simplement. Il est appliqué depuis et pour ce Conseil Municipal.

Durant des années, l'ordre du jour du Conseil Municipal était mis dans les cases.

Ensuite, envoyé au domicile pour les personnes de l'Opposition. Et depuis, quelques affaires et tracasseries dans certaines communes, où l'opposition faisait contester la réception et les délais à respecter dans la réception de l'ordre du jour du conseil municipal. Et toutes les délibérations étaient annulées.

Donc, vis-à-vis de ces aléas, nous allons dire comme cela, et pour nous prémunir, nous, Majorité du Conseil Municipal, nous avons démarré un envoi à domicile, avec une personne qui faisait signer la personne qui était en place.

Le problème, c'est que quand il n'y a personne, l'employé revient plusieurs fois. Cela devenait difficile.

D'où, effectivement, aujourd'hui, le dispositif qui consiste à envoyer avec accusé de réception, au domicile, par La Poste.

Je peux vous assurer qu'il n'y aura plus d'erreurs sur les prochains envois.

Est-ce que maintenant il peut y avoir un accord entre les élus du Conseil Municipal et moi-même, afin de respecter et de ne pas contester la non-réception ? Mais il pourrait y avoir des cas vrais et des cas, effectivement, où l'on pourrait contester la bonne foi.

Il est donc préférable, aujourd'hui, de continuer à vous envoyer à domicile, avec accusé de réception.

Et sans erreur, pour la prochaine fois.

Merci.

La séance est terminée.

Bonne soirée à toutes et à tous.